



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



Photo: Marjorie Madona

CONCOURS INTER-IUT DEF'IAB

L'IUT DE CORSE SE MET AU VERT AVEC LA BIÈRE SPERANZA P6

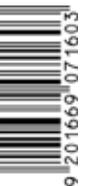
1,75€



INITIATIVE

**LE VINTAGE
SELON CAMILLE
P8**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P5 • ÉCO P10
LINGUA P20 • POLITIQUE P22
CARNETS DE BORD P24
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P26
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R I À F I A N C ' À V O I

L'ÉTAT C'EST MOI DE DROIT, MMXXII

JE VOUS CONGHIE, CAR
TEL EST MON BON PLAISIR !



CONCOURS INTER-IUT DEF' IAB
L'IUT DE CORSE SE MET AU VERT
AVEC «SPERANZA»

P5 À 9



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

ÉCONOMIE **LE VINTAGE SELON CAMILLE****LE PLASTIQUE REDEVIENT FANTASTIQUE**LINGUA **I SULLIONI, TRANSMETTRE LANGUE ET HISTOIRE**POLITIQUE **1965-2017, LES SONDAGES DE JANVIER**

CARNETS DE BORD

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P8

P10

P20

P22

P24

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Fà Populu Insemi ?

Trà l'ultima simana di dicembri è a prima simana di ghjinnaghju, hè u mumentu di ritruvà u famosu studiu di l'INSEE nant'à l'evuluzioni demografica di a Corsica. È dipoi parechji anni, a tendenza hè sempre a listessa: in tardini di crescita di a so pupulazioni, a nostra isula si ritrova à u prima postu di tutti i regioni di Francia metrupulitana. À u prima di ghjinnaghju 2019, a Corsica cuntava 340 000 abitanti, vali à di più di 20 000 parsoni in più dipoi u 2013. In media, sta crescita annuali hè di 1 %, trè volti di più di pettu à u cuntinenti sanu. Ci ritruvemi davanti à i regioni Uccitania, i Paesi di a Loire è Auvergne Rhône Alpes. Hè sempre u Cismonti u più pupulatu cù guasgi 182 000 animi, contr'à pocu pressu 158 500 in Pumonti. Ma l'altru puntu custanti inde l'ultimi studii simuli di l'Insee, hè chì sta crescita di a pupulazioni hè liata solu à a ghjunta di frusteri, soprattuttu francesi, mentri chì i sciffri di a natalità sò negativi. Tutta sta ghjenti nova si ni vada stà soprattuttu ind'i cità è i sfarenti periferii, mentri chì i paesi sò di più in più spupulati. U prufilu di sti parsoni: pà a maiò parti attivi cuntinintali, in cerca d'una vita più bella, firmendu à tempu vicinu à l'impiegghi è à i sirvizi, mentri ch'è no pudemi ritruvà calchi Corsu di a diaspora è studentii à mezu à sti flussi. Cù prughjezzioni pà i dicennii chì venini di un'isula sempre di più pupulata grazia à u listessu schema, c'hè da dumandassi chì visu t'avarà u nostru paesi in tardini economicu, suciali è culturali. Di pettu à a situazioni attuali, à i sfarenti inugualità, parechji quistioni poni essa posti, com'è quissa qui: a Corsica faci sempre Corsi? S'è torna calchi annu fà, a Corsica era puliticamenti francesi è culturalmenti corsa, soca l'affari cambiani à una vitezza scema, nienti cà s'è omu fighjula u paisaghju puliticu corsu dipoi sei anni è quilli sciffri di l'Insee. Ognunu si farà a so upinioni nant'à u sughjettu... ■

Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous : journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Un #EmmerdeGate, comme l'a suggéré sur Twitter le sociolinguiste Médéric Gasquet-Cyrus? Si le hashtag n'a pas été massivement repris sur-le-champ, il y a de ça. Les propos d'Emmanuel Macron dans *Le Parisien* au sujet non pas des anti-vax mais des non-vaccinés, dont il déclare avoir «très envie de les emmerder», ont nourri les débats, dans la vie réelle comme dans la sphère virtuelle. Mais pouvait-il en être autrement? D'autant que, histoire d'enfoncer le clou, le chef de l'Etat a également lancé un «*Quando ma libertà vient menacer celle des autres, je deviens un irresponsable. Un irresponsable n'est plus un citoyen*» que d'aucuns jugent de bien mauvais augure: d'ici qu'il faille un pass vaccinal pour se



rendre aux urnes... Bien évidemment, certains se sont rangés du côté du Président de la République, faisant front... comme un seul homme? Pas vraiment. C'était à qui soutenait qu'il n'avait pas vrai-



ment voulu dire ça; à qui reprochait à la masse de ceux qui ne sont rien d'avoir (encore!) manqué de subtilité et n'avoir pas su décrypter correctement la parole jupitérienne disruptive, ou à qui prétendait que mais oui, c'est bien ce qu'il a dit et c'est bien normal car c'est ce que pense l'écrasante majorité des Français, sans doute sur la base d'un sondage Opif. Tout aussi naturellement, d'autres ont sauté sur l'occasion et lâché la bride aux critiques et à l'indigna-

tion, qu'elle soit réelle ou feinte. C'est de bonne guerre, a fortiori à quelques mois de la présidentielle. D'aucuns ont, non sans raison,



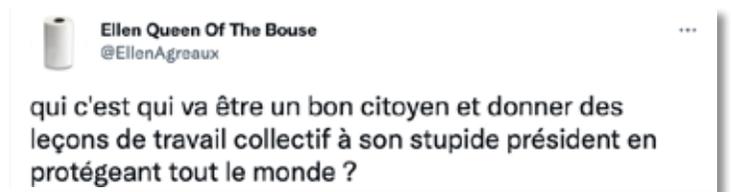
fait observer l'abîme séparant ces déclarations et celles faites peu auparavant par un Emmanuel Macron contrit d'avoir eu des mots blessants, jurant être conscient qu'il y a d'autres moyens de faire bouger les choses, appelant à l'union et la bienveillance. Cela vous a certes un petit côté *L'étrange cas du Dr Macron et de M. Néron*. En



fait de bienveillance, dans cette cacophonie, l'espoir venait plutôt



de celles et ceux pour qui être citoyen, c'est faire société et se préoccuper de se protéger en protégeant les autres plutôt que de chercher à les emmerder: #GoFFP2 ■ EM



HUMEUR

Quatrième dose

Normalement, écrire le premier éditto de l'année est chose facile puisque la coutume veut qu'entre les repas festifs de l'an passé et les galettes briochées ou à la frangipane de l'an nouveau, soit offert à votre gourmande lecture un marronnier glissé entre les pages de votre hebdomadaire. Une petite recette faible en calories puisque sans contenu gras ou amer et extrêmement digeste.

Force est de constater que ladite chose devient de plus en plus difficile à écrire. Souhaiter une «bonne» année, peut être perçu depuis deux ans comme inapproprié au vu des incertitudes économiques, de ces discours qui à l'aube d'une élection présidentielle sont de plus en plus nombreux et souvent égocentriques, de ces actions certainement réfléchies, mais tellement maladroites qui créent polémiques sur polémiques à l'instar d'un pavoisement éphémère.

Et puis comment proposer de la légèreté quand cette foutue pandémie qui n'en finit plus a rendu nos visages méconnaissables en les faisant disparaître derrière des masques et a transformé nos bises spontanées et nos poignées de main amicales en rapides frappes poing contre poing.

Après réflexion et diverses tentatives stylistiques, en conclure que les mots de ce marronnier 2022, pour être dans l'air du temps et pour ne pas souffrir des mêmes maux que son faux cousin le châtaignier, doivent se transformer en injonction vaccinale pour prémunir toute lectrice ou tout lecteur de la morosité ambiante et du pessimisme exacerbé (ou visionnaire !) des 23 % de Français qui pensent que l'année 2022 sera pire que 2021*. Pour rassurer les antivax, ou celles et ceux qui confondent la châtaigne et le marron, préciser que ce vaccin peut être administré à n'importe quel âge et quelle que soit l'activité ; qu'aucune piqûre de rappel ne sera proposée en cours d'année puisque cette inoculation est à injection unique. Et, pour finir, rappeler que ce vaccin est composé des seules substances naturellement actives : sérum de petits bonheurs et de grands moments partagés (dans le respect des gestes barrières), conservateurs de paix et de santé et adjuvants immunologiques d'amour et d'humour. Paci è saluta. ■ Dominique PIETRI

[*] Sondage Odoxa pour Le Figaro et Backbone Consulting - 30 décembre 2021

COVID

Ouverture à Sarrolo-Carcopino d'un centre de vaccination ouvert 24 heures/24

Alors que les prévisions optimistes voire rassuristes de certains « consultants » médiatiques sont battues en brèche par la réalité, que les taux d'incidence du Covid ont poursuivi leur progression et qu'à la fin de l'année 2021 le taux de personnes ayant bénéficié d'un schéma vaccinal complet était de 64,6 % pour la Corse (contre une moyenne nationale de 77 %), la préfecture de Corse-du-Sud et l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse ont autorisé l'ouverture d'un nouveau centre de vaccination sur le territoire de la commune de Sarrolo-Carcopino, à compter du 8 janvier 2022. Coordonné par les docteurs Michel Mozziconacci et Antoine Ottavi, ce nouveau centre hébergé dans les locaux de l'association SOS médecins (centre commercial Effrico-Baleone) fait figure de « première en France ». Il propose en effet la vaccination 24h/24, trois jours par semaine (les lundi, mercredi et samedi) et ce avec ou sans rendez-vous. L'ouverture de ce centre est destinée à permettre d'augmenter la capacité vaccinale dans le département de Corse-du-Sud afin de répondre à la demande de rappels vaccinaux, mais aussi de réaliser des primo-vaccinations sur les personnes âgées de plus de 12 ans. En revanche, la vaccination pédiatrique des 5-11 ans n'y est pas proposée. L'ouverture de ce nouveau centre devrait permettre de réaliser au minimum 1000 vaccinations chaque semaine. ■ AN

N° du secrétariat : 04 95 25 24 97 ou www.doctolib.fr

SCOLARITÉ ET ÉCOMOBILITÉ

La CC Sud-Corse intègre le programme Moby

Conçu et piloté par l'éco-entreprise Eco CO2, dont la mission est de sensibiliser les citoyens et les organisations à la réduction durable de leur impact environnemental, Moby est le premier programme d'écomobilité scolaire national financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Il vise à favoriser l'utilisation des modes de déplacement actifs pour les déplacements liés à la vie scolaire des élèves et du personnel des écoles élémentaires, collèges et lycées afin d'accélérer la transition écologique. Pour ce faire, Eco CO2 travaille avec des associations locales impliquées dans leur territoire afin d'accompagner les collectivités territoriales et les établissements scolaires. Selon les résultats du baromètre national *Les parents et les transports domicile-établissement scolaire* mené depuis 2020 par Eco CO2 avec l'Ifop, 55 % des parents souhaitent que les pouvoirs publics facilitent l'utilisation des mobilités actives et partagées aux abords des écoles et sont prêts à privilégier la mobilité active alors que seulement 30 % de ces trajets s'effectuent à vélo et à pied. Les conditions de sécurité sont cela dit déterminantes : 59 % des parents citent la sécurité comme le frein principal à l'utilisation des mobilités actives. Autres enseignements de ce baromètre, 64 % des élèves habitent dans un rayon de 5 km de leur établissement, dont 39 % à moins de 2 km ; 26 % des parents accompagnent leur enfant à l'école et 80 % d'entre eux reconnaissent les bienfaits pour la santé de leur enfant, notamment à long terme. Sur le territoire national, en décembre 2021, plus de 120 établissements avaient déjà intégré le programme Moby, que vient de rejoindre la Communauté de communes Sud-Corse et avec elle quatre établissements : le collège de Bonifacio, et à Porto-Vecchio les collèges Léon Boujot et Maria de Peretti et le lycée Jean-Paul de Rocca Serra, qui est le tout premier lycée français engagé dans le programme. Quelque 2400 élèves (mais aussi leurs parents, professeurs et les personnels des établissements) seront ainsi sensibilisés à l'écomobilité scolaire via un dispositif pédagogique autour d'ateliers, de discussions, d'activités d'expression artistiques ou de pratiques sportives. ■ AN

Les chiffres de la semaine

51

euros par personne dépensés en moyenne pour le réveillon de la Saint Sylvestre par les Français, selon une étude réalisée par Sunday, solution de paiement par QR code, sur l'ensemble des repas pris dans ses restaurants partenaires pour le réveillon du 31. La région la plus dépensière a été Paca avec une dépense moyenne de 82 € par personne, suivi par l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 74 €. La somme moyenne dépensée en Espagne s'élevait à 59 €

Les chiffres de la semaine

340 440

habitants résidaient en Corse à la date du 1^{er} janvier 2019, indique une étude de l'Insee (Insee Flash Corse N° 64). Avec 20232 personnes supplémentaires depuis 2013, la population de l'île affichait une augmentation de 6,3 % en 6 ans, soit une croissance de 1 % en moyenne annuelle contre 0,4 % pour la France métropolitaine. Contrairement au niveau national, cette croissance démographique résultait exclusivement du solde migratoire.

Les chiffres de la semaine

18,1

millions d'euros : c'est le budget total prévu par la Ville d'Ajaccio pour la requalification de la place De Gaulle et la rénovation et l'extension de son parking souterrain. Des travaux inscrits dans le programme Action Cœur de Ville. Financée à 100 % par la ville, l'extension et la mise aux normes du parking nécessitera 11900 000 € ; 6200 000 € (Ville 50 % / Collectivité de Corse-charte urbaine 50 %) iront à la requalification de la place.

CONCOURS INTER-IUT DEF'IAB

L'IUT DE CORSE SE MET AU VERT AVEC LA BIÈRE SPERANZA



Pour la troisième fois, l'institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université de Corse participe au Déf'IAB. Un concours national bisannuel qui rassemble les départements Génie biologique des différents IUT de France autour de la conception d'une bière. Originalité de la démarche, cette création technique de produit s'accompagne d'une collaboration avec des étudiants d'autres spécialités comme par exemple les filières Techniques de commercialisation et Hygiène et sécurité de l'environnement.

Depuis 2013, l'IUT de Saint-Brieuc organise le Def'IAB, un concours inter-IUT qui met en compétition les étudiants des différents départements Génie biologique de France autour de la création d'une bière. Ce défi leur permet de mettre en pratique les enseignements reçus à l'IUT (génie des procédés, biochimie, microbiologie, analyse sensorielle...) et d'expérimenter de manière très concrète les différentes exigences à prendre en considération lors du lancement d'un nouveau produit. Les créateurs du Def'IAB expliquent avoir choisi la bière en raison de sa facilité de fabrication et pour son intérêt pédagogique. À chaque édition du concours, un thème est imposé. Cette fois, les participants doivent créer une bière « verte » que cela soit par son éco-conception et/ou sa couleur et/ou ses ingrédients. Deux litres minimum d'échantillons d'un même lot devront être livrés le 4 mars 2022 dernier délai.

Pour la troisième fois, l'IUT de Corse participe au concours et fédère pour ce faire trois de ses filières dont les étudiants travaillent dans le cadre de projets tutorés. Pour la conception de la bière, le DUT Génie biologique option industries agroalimentaires et biologiques est représenté par trois étudiantes: Léa Pinzuti, Melissa Clottes et Emma Gillet, encadrées par deux de leurs enseignantes, Vanina Lorenzi et Christine Chancogne. Elles sont épaulées par trois étudiants en DUT Techniques de commercialisation (TC): Sacra Maria

Luciani, Marco-Antonio Da Silva Bessa et Simon Houdusse encadrés par Lara Garandel. Egalement impliqué, le DUT Hygiène et sécurité de l'environnement sous la tutelle d'une de ses enseignantes, Laurence Trameni, participe pour la deuxième année consécutive dans le cadre d'un partenariat avec la filière Génie biologique; deux groupes d'étudiants avec deux projets tutorés sont présents dans le cadre du projet, le premier composé de trois étudiants; Gwenael Penard, Mathis Goghet, Komiwes Thibo et le second du duo Steven Sermet et Xavier Sammarcelli. L'IUT, de son côté, en plus de guider les étudiants, a alloué un budget permettant aux participants au concours de mener à bien leurs objectifs.

Le but, pour les étudiantes en Génie biologique, est de mettre en application les connaissances interdisciplinaires acquises au long de leur cursus à travers la conception d'une bière: du choix des ingrédients jusqu'au produit fini, en passant par la fabrication. Leur choix s'est porté sur une bière de couleur verte aromatisée aux kiwis et citrons verts bio non calibrés qui leur ont été fournis par Patrick Berghman, producteur à San Nicolao et vice-président d'Inter bio Corse. Afin de se familiariser avec le processus et les techniques de brassage, elles ont bénéficié de l'aide et des conseils de Laurent Barroccu, brasseur amateur. Après quoi, grâce au matériel et aux ingrédients achetés et fournis par l'IUT, elles ont pu entamer l'élaboration de leur bière. En parallèle, l'équipe d'étudiants en Techniques de commercialisation s'est occupée de la réalisa-



tion d'une étude de marché (segment régional/national, tendances de consommation...), a défini un public cible (un profil de consommateur), planché sur le positionnement du produit et la meilleure façon de trouver une phrase d'accroche pour marquer l'esprit du consommateur. Il s'est agi, aussi, d'établir un prix tenant compte des coûts de production et de la marge bénéficiaire et une stratégie de communication : slogan, affiches, publicités à travers différents médias et bien sûr de trouver un nom au produit, en accord avec l'équipe qui élabore le produit. Le vert étant la couleur de l'espoir, la bière verte de l'IUT de Corse s'appelle Speranza. Son logo et les étiquettes des bouteilles ont été créés avec l'aide du Fablab de Corte [notamment Rémi Giacomi, moniteur-étudiant] et de Stéphane Mérou-Simoni, ancien étudiant de la filière Métiers du multi-média et de l'internet de l'IUT.

Enfin, le cahier des charges du concours Def'IAB comporte une partie concernant la prévention liée aux dangers de l'alcool. C'est là qu'entrent en scène les étudiants en Hygiène et sécurité de l'environnement. Le premier groupe a travaillé sur le thème de l'alcool sur la voie publique. Pour ce faire, ils réalisent un QRcode, imprimé sur les bouteilles de Speranza : il donne accès à une fiche synthétisant des informations telles que les temps d'assimilation et d'élimination de l'alcool dans l'organisme, les risques physiques et psychiques liés à la boisson, etc. Le tout en s'appuyant sur des chiffres, l'objectif étant d'interpeller les jeunes consommateurs et de les

amener à plus de modération et de prudence. Bien évidemment, la place du Sam, le « capitaine de soirée » qui restera sobre et prendra le volant afin de ramener tout le monde à bon port, n'a pas été oublié. Le deuxième groupe a donc produit un clip vidéo pour promouvoir le rôle du Sam. Ceci afin de faire prendre conscience aux étudiants cortenais qu'il est nécessaire d'avoir un Sam en soirée, surtout lorsque l'on sait qu'il y a, en Corse, une recrudescence des accidents dus notamment à l'alcool. Pour maximiser la sensibilisation, ils ont axé le cadre sur les boîtes de nuit et la ville de Corte. Le film, d'une durée d'une minute, sera accessible grâce au QRcode en complément de la fiche de synthèse.

Les bières en compétition seront évaluées (aspect visuel, arôme, goût en bouche, étalement, plaisir procuré par la dégustation...) par un jury composé de brasseurs professionnels et amateurs, d'œnologues, de cavistes et de consommateurs avertis. Elles seront jugées sur la base d'un barème de points, les prix étant attribués en fonction du nombre de points obtenus. Mais les jurés ne se prononceront pas uniquement sur le produit lui-même ; ils auront aussi à porter une appréciation sur le travail de marketing et de communication réalisé pour sa mise en valeur ou sur l'effort de sensibilisation aux dangers de l'alcool. Différents prix récompenseront les équipes candidates [meilleure bière ou meilleur dossier de présentation, par exemple] et chaque équipe ne pourra recevoir qu'un seul prix, celui qui l'avantage le plus. ■ Jean-Paul MILLELIRI

LE VINTAGE SELON CAMILLE



Photos Camille Fanton D'Andon



Après une formation dans la mode, Camille Fanton D'Andon a travaillé durant huit ans chez Louis Vuitton puis chez Yves Saint Laurent. L'été, elle revenait en Corse, dans la maison de son grand-père à Arghjusta e Muricciu, et a décidé de s'y installer. Elle a lancé un concept de vente itinérante avec l'idée d'un van, le Rowdy Vintage, qui sillonne les routes de l'île et propose des vêtements vintage, puis ouvert une boutique éphémère à Ajaccio.

Pourquoi avoir créé un magasin itinérant dans un van retro?

À la base, l'idée n'était pas de faire un magasin itinérant mais une boutique vintage. J'y ai réfléchi bien avant le premier confinement et, comme beaucoup de jeunes, j'ai craint la situation économique. J'ai essayé de trouver des solutions car je ne voulais pas abandonner l'idée de la boutique vintage en Corse. Je me suis souvenue du père d'un ami d'enfance qui vendait des articles de chasse, des blouses pour grand-mère, des collants, le strict minimum. Il faisait la tournée des villages avec son camion rempli de vêtements. J'ai acheté ma première veste militaire et mon premier bleu de Chine chez lui. Je me suis donc dit: pourquoi ne serais-je pas itinérante? Ce qui me correspond bien, car je suis quelqu'un qui aime bouger en gardant une certaine liberté. J'ai donc pensé à faire un shop vintage itinérant et me suis mise en quête de mon van que j'ai trouvé assez rapidement.

Vous avez travaillé pour de grandes marques de luxe, est-ce qu'aujourd'hui vous vous sentez plus libre?

Pour commencer, je n'ai plus de patron alors qu'à l'époque où je travaillais dans les maisons de luxe, j'en avais plusieurs. Je devais rendre des comptes toute la journée, ne pas oublier de mettre en copie de mail toute la liste des supérieurs... J'étais salariée, donc

bien sûr je me devais de rendre des comptes quotidiennement. Aujourd'hui, je travaille pour moi et je suis complètement libre. Il y a des avantages et des inconvénients. Avant, j'avais mon salaire à la fin du mois et une certaine sécurité. Une fois la journée de travail terminée, je rentrais à la maison et ne me posais plus de question. Maintenant, quand ma journée de travail est terminée, je ne dois plus rendre de compte à personne mais je peux avoir des soucis et ça fait partie du jeu car je suis autonome. Ensuite, j'ai la responsabilité de mon entreprise, donc je dois tout assumer. Même si ce n'est pas toujours facile, il y a des côtés positifs comme le fait d'être indépendante. Si je devais refaire ce choix, je n'hésiterais pas. Actuellement, selon ma philosophie, avoir une vie agréable, ce n'est pas forcément d'avoir un tel revenu par mois et posséder un bel appartement. Ma philosophie est tout autre, plus centrée sur ma liberté, mes choix, mon entourage et ma qualité de vie.

Le fait de vendre de vêtements vintage, parfois de seconde main, c'est aussi une philosophie de vie?

Je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui ont effectivement changé d'avis, ou pas, avec la crise sanitaire qui se passe en ce moment. Il y a des gens qui n'ont pas forcément d'avis dessus et qui ne savent pas qu'un vêtement s'utilise et se réutilise. Certains

« Certains ignorent aussi qu'un vêtement ancien est de meilleure qualité qu'un vêtement actuel fabriqué à la va-vite dans des usines en Chine »

ignorent aussi qu'un vêtement ancien est de meilleure qualité qu'un vêtement actuel fabriqué à la va-vite dans des usines en Chine. Il y a des gens qui n'avaient pas forcément l'éducation à ce niveau-là et qui ont pris en compte qu'au bout d'un moment ils achetaient un vêtement à 5 € pour le jeter au bout de deux mois. Quand on fait le calcul ça revient bien plus cher.

Est-ce que c'est une sorte d'éducation, ou bien une prise de conscience que les gens doivent adopter ?

Effectivement, je ne veux pas donner des leçons mais j'ai l'impression qu'aujourd'hui on vit beaucoup pour son petit monde. Tout ce que l'on fait a des répercussions ailleurs dans le monde et les gens ne le voient pas. Si on prenait le temps de se documenter sur ce qui pollue la planète et qui amène des personnes à vivre dans des conditions catastrophiques, on irait moins dans les grandes chaînes de textile pour s'habiller. Le denim, par exemple, est le plus polluant des textiles au monde car il consomme énormément d'eau. Au lieu d'en acheter un à 10 euros, rempli d'élasthanne, mieux vaut prendre du solide dans une friperie. Je le dis souvent, il y a la fast food pour ce qui concerne la nourriture, et la fast fashion pour ce qui concerne les vêtements. Les personnes qui travaillent dans ces usines en Inde sont exploitées. Comment peut-on imaginer qu'une personne puisse avoir un salaire convenable à la fin du mois en payant un t-shirt 2 € ? Nous, on y gagne, mais on ne pense pas à ce qui se passe en amont. En revanche, je ne suis pas contre le neuf, mais il faut que ce soit un produit de qualité, avec de belles matières, qui n'est pas fabriqué dans des camps de travail qui ne respectent pas les droits de l'homme. Il faut parfois mettre le prix, mais un pull de qualité va se garder sur le long terme.

Peut-on dire que vous êtes une véritable passionnée du vêtement vintage ?

Le vintage, c'est assez particulier car je suis assez extrême dans le sens où je ne porte pas de vêtement neuf. J'aime les beaux produits, la qualité d'un vêtement, c'est ce qui me plaît le plus. On peut très bien s'habiller avec des vêtements de seconde main. Pareil pour le vêtement d'aujourd'hui, je suis pour ce genre de choses car on réutilise un vêtement qui existe déjà. Le vintage, c'est encore plus loin, c'est-à-dire que ce sont des vêtements qui ont déjà été portés - ou pas car parfois ils sont neufs - des années soixante-dix, avec des étiquettes. Je ne suis pas dans le vintage uniquement pour la mode mais parce que c'est un choix véritable. Depuis que je suis très jeune, je passe ma vie dans les friperies. J'ai travaillé dans la mode en tant que chef de produit parce que je suis vraiment passionnée par le vêtement. La qualité d'un vêtement, la coupe, le détail, le tissu, les boutons. Tous ces éléments qui composent le vêtement et feront son caractère me passionnent.

Vous êtes installée dans une boutique éphémère à Ajaccio, est-ce que le pari est risqué ?

Le pari est risqué depuis le début car je n'avais aucune idée de comment tout cela se passe. Je suis passée par plusieurs phases, avec des moments de doute. J'ai eu plusieurs mois de travail et d'installation, ce qui est compliqué car tu travailles tous les jours, tu te lèves, tu travailles pour lancer ton projet mais il ne se passe rien. J'ai tellement travaillé cet été qu'à la fin de la saison j'ai fait le bilan, et les résultats étaient bons. J'avais une trésorerie positive et de très bons retours des clients. Ce qui m'a permis d'ouvrir la boutique éphémère à Ajaccio. Les premières semaines, j'étais contente, il y avait du monde. Après fin novembre, ça a été rude. Mais début décembre, c'est reparti et je suis revenue sur un bon rythme. Ce qui

est risqué, c'est d'investir en permanence sans crainte. Car quand on crée un concept en solo, il ne faut pas espérer se payer un salaire au bout de deux mois. Il faut avoir la tête sur les épaules et se dire qu'il va falloir attendre un an pour commencer à se payer un salaire correct. On met de l'argent de côté et on essaie d'avoir des aides via une banque.

Est-il possible de vivre uniquement de cette activité ?

J'espère, en tout cas je suis sur la bonne voie. Il va falloir un petit peu de temps avant que je me verse un salaire qui me permette de vivre. Mais ça se prévoit quand on fait son business plan. Au départ, quand on crée une société, c'est rare qu'au bout d'un mois l'argent soit suffisant pour se payer. On peut faire un emprunt suffisant si s'adresse à une banque, ou prévoir un minimum de salaire tous les mois pour vivre ou alors, si on a de l'argent de côté, prévoir une partie de cet argent pour vivre, parce que ce n'est pas l'entreprise qui va verser cet argent au départ. Ce je gagne avec mon entreprise aujourd'hui, je le réinvestis systématiquement.

Comment est-ce que ça se passe lorsqu'on est jeune, pour créer son propre commerce ?

Je suis auto-entrepreneur, donc c'est assez facile, au final. Il faut aller à la chambre de commerce, il y a des professionnels qui sont là pour nous aider à faire notre dossier. Ensuite, après avoir rempli tous les papiers administratifs, il faut développer son concept en communication, trésorerie et comptabilité. Il faut aussi s'entourer de gens qui nous soutiennent moralement. C'est une des clés de la réussite quand on est jeune et seule. La première fois que j'ai fait mon stand avec le van, j'avais bien sûr réfléchi à plein de choses pour l'organisation. Mais l'idée directrice était présente avec l'univers du Rowdy Vintage. Je ne pourrais pas dire comment j'ai fait, mais je pense que je travaille depuis tellement longtemps sur le projet que ça s'est fait très naturellement. Je n'ai pas peur de me salir les mains. Je ne suis pas experte dans un domaine en particulier mais je suis assez curieuse.

Que trouve-t-on dans votre boutique ?

Des vêtements vintage des années soixante jusqu'à l'année 2000, des pièces en denim, du sportswear et du classique. J'ai aussi des accessoires comme des petits sacs, des bijoux, des casquettes, des bobs, des lunettes de soleil, c'est assez varié. Les collections sont essentiellement pour hommes car j'ai toujours adoré la mode masculine. D'ailleurs, quand j'ai commencé, mes amis me disaient de faire attention car j'achetais plus de vêtements homme que femme. J'ai dû faire une balance entre les deux. J'ai donc des très belles choses pour hommes qui peuvent être portés par des femmes. J'ai aussi une petite sélection pour les enfants.

Le van et le magasin sont des idées éphémères, est-ce que vous avez déjà arrêté d'autres projets ?

Le Rowdy revient pour la saison à partir du printemps dans différents événements comme des foires ou des manifestations liées à la musique comme les concerts et les festivals. Je suis surtout en train de travailler sur mon site internet avec lequel il sera possible d'acheter en ligne grâce à un e-shop (vente en ligne). Un travail que je vais commencer juste après la fermeture de la boutique éphémère au 31 décembre 2021. J'espère le mettre en ligne fin janvier. À la fin de la saison estivale 2022, j'aimerais recommencer l'idée du pop-up store éphémère mais cette fois à Bastia pendant un mois, peut-être en décembre, selon les recettes de la saison. ■

propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

FALEPA CORSICA

LE PLASTIQUE REDEVIENT FANTASTIQUE



Photo Manon Perelli

Depuis février, l'association ajaccienne qui agit de longue date en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire, a installé un premier atelier Precious Plastic en Corse. Grâce aux actions de ce chantier d'insertion, des objets en plastique 100 % recyclé sur l'île seront bientôt proposés à la vente.

Imaginez que vos déchets plastiques puissent devenir demain un objet de décoration, une chaise ou encore un bureau. C'est le pari de Precious Plastic. Ce projet, lancé en 2013 par un designer néerlandais, a déjà séduit une communauté de 80 000 personnes à travers le monde qui créent chaque jour des objets à partir de plastiques recyclés dans de mini-usines. Depuis février, une d'entre elles est installée en Corse. L'association Falepa Corsica, connue pour ses actions dans le champ de l'économie circulaire, accueille en effet le premier atelier de l'île, à Ajaccio. «*Nous étions déjà dans la dynamique de recycler un certain nombre de choses avec notre atelier de recyclage de meubles électroménagers, notre recyclerie ou notre menuiserie, raconte Patrice Pellegrin, directeur de la Falepa Corsica. Nous étions toujours à la recherche de solutions innovantes et nous nous sommes aperçus que Precious Plastic était une communauté très importante et qu'il y avait une opportunité autour du recyclage du plastique*». Motivée, l'association part donc chercher les retours d'expériences de la vingtaine de chantiers Precious Plastic installés en France, en visitant notamment l'ensemble des ateliers de l'ouest de la France. Ce qui la convainc de l'intérêt de la dynamique et la décide à s'intéresser plus spécifiquement au recyclage de bouchons de bouteilles. Pour ce faire, la Falepa met alors en place 50 points de collecte dans des hôtels, commerces et administrations de l'ensemble de la Corse, sous la forme de containers en bois fabriqués dans sa menuiserie. Dans ce droit-fil, elle monte un chantier d'insertion - pour lequel six postes et un contrat d'encadrant technique en CDI sont créés - et l'installe dans un local de la rue Martin Borgomano où la magie opère. «*Les bouchons récoltés y sont lavés, séchés, triés par couleur, puis broyés pour faire des paillettes*», explique Patrice Pellegrin. Ces paillettes seront ensuite travaillées pour devenir de nouveaux objets. «*Nous avons des moules pour fabriquer des mousquetons, des Corses, des animaux, ou encore des briques qui vont permettre de créer des séparations dans des open*

spaces ou même du mobilier. Nous avons aussi une presse qui nous permet de créer des plaques de 1,20 m sur 1,20 m de différentes épaisseurs. Nous sommes la seule et unique filière de recyclage en Corse qui traite de A à Z l'ensemble du déchet, de la collecte à sa transformation. De plus si on casse le produit, on peut le repasser dans le broyeur et la matière peut être réinjectée». Grâce à cette matière pratiquement recyclable à l'infini, ce chantier revêt donc une importance particulière dans une île où la gestion des déchets fait l'objet d'une crise lancinante depuis des décennies. Un argument qui fait la joie des jeunes gens travaillant sur le chantier d'insertion. «*Ils trouvent cela absolument génial. Ils se disent que leur travail a un sens. Puis ils sont ravis de montrer leur production*». Et l'opération est tellement prometteuse que l'association a déjà décidé de monter un chantier similaire à Bastia, avec le soutien de la Collectivité de Corse, de la mairie, ou encore de la Communauté d'Agglomération. «*Nous nous sommes dit que c'était une bonne idée puisqu'il y a suffisamment de potentiel*», dévoile Patrice Pellegrin qui espère y développer de nouveaux projets tels que la récupération et transformation des masques chirurgicaux, à la base faits de la même matière que les bouchons de bouteilles de lait. «*Nous travaillons avec une start-up pour pouvoir récupérer les masques, les décontaminer et les réintroduire dans notre production. C'est une grosse évolution!*» Depuis le lancement du projet en Corse, la Falepa Corsica a déjà collecté 1 million de bouchons, soit 3 tonnes de plastiques de toutes les couleurs. «*Les gens sont extrêmement intéressés et nous ne sommes qu'au début de l'histoire. Demain, on va par exemple pouvoir réparer des meubles. Les possibilités sont infinies!*» Pour l'instant en phase de rodage, le chantier ajaccien a déjà travaillé sur la création de décorations de Noël. Le reste de la production devrait débuter en janvier. Avant que les objets créés dans l'atelier Precious Plastic ne soient par la suite proposés à la vente à la recyclerie, ainsi que dans un showroom installé au sein de l'atelier. ■ Manon PERELLI



**CREATION
SOCIETE**

N° 01

FDG HOLDING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Portigliolo

U Livanti, 20110 Belvedere-Campomoro

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à BELVEDERE-CAMPOMORO [20110] du 20 décembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **FDG HOLDING**
Siège : Lieu-dit Portigliolo, U Livanti, 20110 Belvedere-Campomoro
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Objet : Toutes activités financières ou administratives sous forme de holding financier ;

Toutes prises de participations dans toutes sociétés commerciales ou toutes autres acquisitions de tous titres et valeurs mobilières dans toutes sociétés ou tous groupements faisant ou non appel public à l'épargne.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Vincent, André, Antoine COLONNA D'ISTRIA, demeurant Résidence les Collines du Salario, Bâtiment C1, 20000 Ajaccio.

Directeur général : M. Ghjuvanni COLONNA D'ISTRIA, demeurant Lieu-dit Portigliolo, U Livanti, 20110 Belvedere-Campomoro.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/11/2021, il a été constitué une SARL pour une durée de 99 années, immatriculée au RCS d'AJACCIO, dénommée **ESTHETIQUE MEDICAL**, au capital de 1.000 € ayant pour objet : Institut de beauté, soins de beauté, manucure, pédicure, bronzage, soins aux technologies modernes, vente de tous produits de beauté et accessoires.

Le siège est à 20000 Ajaccio - Route du Solaro - Chemin de Torretta, et la gérante est Madame ZAPLET Léna demeurant Route du Solaro - Chemin de Torretta - 20000 Ajaccio.

Pour avis.

N° 03

ARRIGHI EXPERTISE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Villa La Palma

Parc Berthault - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée en date à AJACCIO du 22/12/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : **ARRIGHI EXPERTISE**
Siège : Villa La Palma, Parc Berthault, 20000 Ajaccio

Objet : L'exercice de la profession d'expert-comptable. La réalisation de toutes opérations se rapportant à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Gérance : Madame Emma ARRIGHI, demeurant 55, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO du 22/12/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **PLAYA BOAT**

Siège social : Taglio Rosso, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Location, entretien, réparation, import, négoce et renflouage de bateaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Gérance : M. Philippe, Pascal, RICARDO demeurant Route de Pezza Cardo, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés à PORTO-VECCHIO du 20 décembre 2021, il a été constituée une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **U NOSTRU LOCU** ;

Siège : Porto-Vecchio [20137], Rue Henry Frenay ;

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans ;

Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural, notamment l'apiculture et le maraîchage.

Capital : 1000,00 euros d'apports en numéraire ;

Gérance nommée sans limitation de durée : M. Joseph, Dominique, QUILICI, demeurant à Rue Henry Frenay, 20137 Porto-Vecchio.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime.

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 06



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 01/12/2021 il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **PIGI**

Forme : Société Civile Immobilière d'Attribution

Siège : Strada-Vecchia, Espace JIPE n° 2, 20290 Borgo

Capital : 1000 € par apport en numéraire.

Objet : L'acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un immeuble et de l'attribution de celui-ci à ses associés par fractions divisées

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérant : Monsieur Gilbert, Robert EHRET, demeurant 3, Allée des Chênes Lièges, 20290 Borgo.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 21 décembre 2021 a été constituée une Société par Actions Simplifiée en cours de publication au SPFE d'AJACCIO ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SAS PETRU SANTU**

Objet : Création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce d'hôtel restaurant.

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Siège social : AFA [20167], Montée de L'Eglise.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'Ajaccio

Capital social : 281.000,00 €

Apport en nature de bien immobilier : Deux parcelles terre sur la Commune d'AFA [20167], Lieu-dit Santo Paolo

Clause d'Agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.

Droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives et donne droit à une voix.

Président : Madame Laetitia Christiane CARBUCCIA demeurant à AFA [20167], Montée de L'Eglise.

Directeur Général : Monsieur Gérard CARBUCCIA demeurant à AFA [20167], Montée de L'Eglise.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Maître Charles SANTUCCI.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL :

Dénomination : **S.A.R.L. SCAFATI**

Capital : 100 €. **Siège social** : Résidence Genovese, bâtiment A1, Ancienne Route de Sartene, 20090 Ajaccio.

Objet : L'acquisition de biens immobiliers, leur rénovation, leur détention, en vue d'investissements locatifs en meubles. **Durée** : 99 ans.

Gérant : Monsieur Fabien RAIOLA, demeurant Résidence Genovese, Bâtiment A1, Ancienne route de Sartene, 20090 Ajaccio.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Guillaume BRICARD, notaire à LILLE [59800] 224 rue Pierre Legrand, le 30/12/2021, constitution de :

Dénomination :

LES MARINES DE SOLARO

Forme : Société Civile Immobilière

Siège social : Solaro [20240], 81 Marine de Solaro

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 ans

Capital social fixe : 40.000,00 €

Montant des apports en numéraire : 40.000,00€

Cession de parts soumise à l'agrément des associés

Gérants : M. David GORRILLOT et Mme Marie-Stéphanie FOURNIER épouse GORRILLOT, demeurant ensemble à Solaro [20240], 81 Marine de Solaro
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seing privé en date à PERI du 22 décembre 2021.

Il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

ELLEESTSAUVAIE

Capital social : 100,00 €, divisé en 100 parts sociales de 1,00 € chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.
Siège social : Lieu-dit Chione, 20167 Péri
Objet social : Acquisition, la prise à bail, l'aménagement de tous terrains, bâtiments et immeuble.

Acquisition, exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le capital est entièrement constitué par des apports en numéraires.

Gérant : François GIACOMONI, demeurant à PERI, Lieu-dit Chione, nommé pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/12/2021, il a été constituée une SASU dénommée :

OUI-LOCATION

Siège social : Route de la Plaine, Villa Bertran, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

Capital : 200 €

Objet : Achat vente et location de tout type de véhicule, matériel agricole et nautique import-export, électricité générale, système de vidéo-surveillance, location de chalet, snack, location véhicule pour cérémonie, carrosserie, commercial, pub [pour les flyer, carte de visite]

Président : M. Cyril GARCIA, Route de la Plaine, Villa Bertran, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

VINETA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Rue Juge Falcone
Résidence Bagatelle - Bât B
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2021 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **VINETA**
Siège : Rue Juge Falcone - Résidence Bagatelle - Bât B - 20200 Bastia
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2000 euros
Objet : Restauration rapide sur place, à emporter et livraison
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean Michel OLMETA, demeurant Résidence Le Panoramique - Bât A2 - Saint-Joseph - 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 21 décembre 2021, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LUNERA,**
SIÈGE SOCIAL : 462, Boulevard Bozzi, 20166 Grosseto-Prugna
OBJET : L'acquisition de terrains, la construction et la vente des biens construits y compris sur plans.
La construction en vue de sa vente en totalité ou par fractions d'un ensemble immobilier, accessoirement la location temporaire des biens immobiliers en attente et dans le but de leur vente. L'achat, la vente, l'échange, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles bâtis ou non bâtis, immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble ou un fonds de commerce, programmes immobiliers, droits immobiliers, fonds de commerce et de tous droits et/ou obligations y afférent ; L'acquisition sous toutes ses formes de droits à construire de biens et droits immobiliers ; La souscription de tous emprunts avec constitution d'hypothèque ; La construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles ; L'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, mobiliers, industriels ou commerciaux, - La maîtrise d'ouvrage déléguée de toute opération, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets

et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRÉSIDENT : Monsieur FELICIAGGI Noël, demeurant Chemin de Consiglio - Molini - 20166 Albitreccia

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 02/12/2021, il a été constituée une SAS :

Dénomination :
SAS SOTTA
Nom commercial : SAS SOTTA
Siège social : Hameau de Torre, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 500 €

Activités principales : La société a pour objet la promotion immobilière et la gestion locative
Durée : 99 ans

Président : M. ETTORI HENRI, Hameau de Torre, 20137 Porto-Vecchio
Directeur général : M. NICOLI STEPHANE, Trinite Vetta, 20137 Porto-Vecchio

Cession d'actions : Libre entre associés et soumise à agrément dans les autres cas.
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix
Immatriculation : Au RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un ASSP daté du 16/11/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DÉNOMINATION : **U SPUNTINU**
SIÈGE SOCIAL : 2780 Territoriale 40 - Viagenti - 20131 Pianottoli-Caldarelo
OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

L'activité de bar à bières, bar à vins, bar à tapas, L'achat et la vente au détail de boissons non alcoolisées,

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation.

CAPITAL : 5000 euros divisé en 5000 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. **Chaque action** donne droit à une voix.

AGREMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelqu'titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRÉSIDENT : Mr Angelin BIANCARELLI demeurant 2780 Territoriale, 40 Viagenti, 20131 Pianottoli-Caldarelo
IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BORGIO en date du 23 décembre 2021, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **MATIRA,**
SIÈGE SOCIAL : 5992, route des Marines de Borgo, 20290 Borgo

OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, la gestion par location ou autrement et la mise en valeur de tous immeubles et biens immobiliers.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes les sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1000 Euros
GERANCE : Monsieur Arnaud VUILLEMIN, demeurant 5992, route des Marines de Borgo, 20290 Borgo

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

MODIFICATION GERANT

Dénomination sociale :

LUDO

Forme : SCI

Siège social : Hameau de Cerasa

Capital social : 300 Euros

Numéro SIREN :

481300358 RCS d'Ajaccio

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANCE

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juillet 2021, il a été pris acte de la nomination de Madame Vanina MURATI demeurant à AJACCIO (20000), 50 Cours Napoléon, en qualité de nouveau Gérant, à compter du 22 juillet 2021 pour une durée non limitée, en remplacement de Monsieur Joseph MURATI, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

EARL DU TAVIGNANO

Au capital de 7625,00 €

Adresse : Antisanti (20270)

Hameau de Purizzone

SIREN : N°329370894 - RCS Bastia

CHANGEMENT DE GERANCE

Par suite d'un procès-verbal des décisions des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 06 mars 2021, il a été décidé de nommer Monsieur Ange Oscar MAESTRINI demeurant à ALERIA (20270) Hameau de Purizzone en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Marcel MAESTRINI demeurant à ANTISANTI (20270) lieu-dit Campo Quercio démissionnaire. Modification au RCS de Bastia.

FMA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social :
8, Lotissement de Mormorana
Allée des Lauriers Roses
20290 Borgo
844 520 361 RCS Bastia

AVIS DE DEMISSION DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30.11.2021 M. Antoine ALBERTINI a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 30.11.2021.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M. Antoine ALBERTINI.

Aux termes de la même assemblée, il a été décidé de transférer le siège social du 8, Lotissement de Mormorana, Allée des Lauriers Roses, 20290 BORGIO au 501 Strada Di U Paese, Campotolo, 20290 LUCCIANA à compter du 30 novembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

FOLACCA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros
Siège social : Route de Palombaggia
Folacca, 20137 Porto-Vecchio
381 581 321 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/02/2021, Mme Helga MUHLBERG, veuve PORCU, demeurant Lieu-dit Folacca, Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO et M. Pascal, Amédée PORTA, demeurant Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO, ont été nommés en qualité de gérant à compter rétroactivement du 17/03/2018, en remplacement de M. Giuseppe PORCU, décédé le 17/03/2018.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

CABINET MEDORI SIMONETTI-MALASPINA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000.00 €
Siège social : Chemin de Furcone
Les Jardins de Toga - 20200 Bastia
501 455 836 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 21 décembre 2021 :

Il a été pris acte de la démission du cogérant Monsieur Jean-Luc MEDORI à compter du 31 décembre 2021.

A compter du 1er Janvier 2022 la gérance est exercée par Monsieur Mathieu SIMONETTI-MALASPINA pour une période indéterminée.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

«SCI DU 60 RUE DOREE»

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 €
Siège social à Ajaccio (20000)
SIREN 341 760 973 R.C.S d'Ajaccio

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 08/12/2021, les associés ont décidé le remplacement de son co-gérant M. Jean-Charles ACQUAVIVA décédé le 07/04/2021 à AJACCIO (20000) à compter du 08/12/2021 par Mme Alberte ACQUAVIVA née JACQUET demeurant à AJACCIO (20000) Résidence Barbicaja, 1B route des Sanguinaires, Mr Frédéric ACQUAVIVA demeurant à PARIS (75017) 9, rue de l'Arc de Triomphe et Mr Dominique ACQUAVIVA demeurant à FEUCHEROLLES (78810) 18, chemin de la Plaine du Moulin, tous les trois co-gérants de la société. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis. Le Notaire.

N° 23

MECA IMMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 122.200 euros
Siège social : Zone Industrielle Erbajolo
20600 Bastia
394 110 183 RCS Bastia

Par décision de L'AGE DU 20/12/2021, il a été décidé de :
Nommer en qualité de co-gérant Mme BOURDIEC Henriette, 76 route du Cap, 20200 San Martino Di Lota.
Mention au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

LA SYLVE

Société Civile Particulière
Au capital de 1.524 €
Siège social : Aléria (20270)
RCS Bastia 327 016 010

Aux termes d'une AGE en date du 24/07/2017, les associés ont décidé de nommer Madame Liliane PICHOT Veuve PERREARD demeurant à LE CANNET (06110), " Le Grande Bretagne ", Boulevard Sadi Carnot, en qualité de gérante à compter du 24 juillet 2017 en remplacement de Madame Sylvette PICHOT décédée le 27 mars 2017.
Formalités au RCS de Bastia.

Pour avis.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 25

ADN-JSL.

SARL au capital variable de 30.000 €
Siège social : 164, Bd des Pins
83690 Villecroze
RCS 477 966 857 Draguignan

L'AGE du 01/07/2021 a décidé de transférer le siège social au E TORRE, POZZO, 20222 BRANDO et de nommer gérant : M BARBARI Mauro, E TORRE, POZZO, 20222 BRANDO en remplacement de Mme MINERY Béatrice.
Radiation du RCS de DRAGUIGNAN et immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 26

Dénomination sociale :

LUDO

Forme : SCI
Siège social : Hameau de Cerasa
Capital social : 300 Euros
Numéro SIREN :
481300358 RCS d'Ajaccio

AVIS DE CHANGEMENT DE SIEGE

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juillet 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social qui était à lieu-dit Cerasa - 20160 RENNO à l'adresse suivante 50 Cours Napoléon - 20000 AJACCIO. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 27

AZURO

Société Civile Immobilière
Au capital de 200 euros
Siège social : Strada Vecchia
Espace JIPE, Lot N°2, 20290 Borgo
534 965 223 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 03.12.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lotissement Santa Devota, 3, Allée des Chênes Lièges, 20290 BORGO, à : Strada Vecchia, Espace JIPE, Lot. N°2, 20290 BORGO, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis La Gérance.

N° 28

ENZO

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège social : 3, rue Fortia
13001 Marseille
421 765 611 RCS Marseille

Aux termes d'une décision en date du 23 décembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 3, rue Fortia, 13001 Marseille au Hameau de Lavasina, 20222 Brando à compter du 23 décembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérance : Madame Karine Anne BORDONARO, demeurant Hameau de Lavasina, 20222 Brando.

Formalités au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 29

GALAXIE

SASU au capital de 1.000 €
Siège : Chez Mr Antonietti, Diamant 1
Place du Général de Gaulle
20000 Ajaccio
894732205 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 13/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 2 chemin de la Tour, Presqu'île de l'Isollella, 20166 PIETROSELLA. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 30

DEBU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social :
10, Lotissement Domaine A Funtana
20166 Albitreccia
825170244 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 29/11/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 Lotissement Domaine A Funtana, 20166 ALBITRECCIA au Lieu-dit Cara - Chemin d'Appietto - 20167 MEZZAVIA à compter du 29/11/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 31

SO.GI.QUE

Société Civile
Au capital de 1.000.000 euros
Siège social : Strada-Vecchia
Espace JIPE, Lot N°2, 20290 Borgo
824 463 343 Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 03.12.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Lotissement Santa Devota, 3, Allée des Chênes Lièges, 20290 BORGO, à : Strada-Vecchia, Espace JIPE, Lot. N°2, 20290 BORGO, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

CASA DI MARE

Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Ceppu d'Uglistru Cauro
20117 Eccica-Suarella
RCS Ajaccio 510 652 688

Aux termes d'une délibération en date du 22/11/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Ceppu d'Uglistru Cauro, 20117 ECCICA-SUARELLA au Les Mas du Soleil - 20166 GROSSETO-PRUGNA à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

SO.GI.QUE IMMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Strada-Vecchia
Espace JIPE, Lot. N°2, 20290 Borgo
809 425 135 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 03.12.2021, l'associé unique a décidé : - de transférer le siège social du : Lotissement Santa Devota, 3, Allée des Chênes Lièges, au : Strada-Vecchia, Espace JIPE, Lot. N°2, 20290 BORGO, à compter du 03.12.2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 34

AUDIOMEZZA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6.000 €
Siège social :
Les Jardins de Bodiccione A
Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio
907 622 047 RCS Ajaccio

Suivant décision du 21 décembre 2021, la Présidente a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, Lieu-dit Stagnacchiu, Parc d'Activités de Mezzavia, 20090 Ajaccio et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention RCS Ajaccio.

N° 35

PLAN.NET ARCHITECTURE

EURL au capital de 200 euros
Siège social : Résidence Le Beaulieu
Bât D, Route du Cap
20200 San Martino Di Lota
RCS Bastia 803 927 060

Par AGE du 01 décembre 2021, l'associé unique a décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 7, Lotissement Sorbinca, Route de Figarella, 20200 Santa Maria Di Lota.
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 36

AVIS

Suivant AGE en date du 01/10/2021, les actionnaires de la société « CST », SAS au capital de 1.800 euros ont décidé de transférer le siège social de ZI U Cantone, Hangar SEB, 20260 CALVI à Immeuble Reginella, Avenue Christophe Colomb, 20260 CALVI. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 37

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale, à Saint-Florent, du 6 décembre 2021, les associés de la SAS MAMO, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 837 853 753, a décidé de transférer le siège social du hameau de la Foce, chez Samuel André, 20217 Saint-Florent au Résidence u Centru, rue du Furnellu, 20217 Saint-Florent.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 38

SCI LES 3G / SCI LES 3G

SCI au capital de 300 €
Siège social : Bd Benielli
Immeuble les Fougères
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 482 273 562

Aux termes d'une décision en date du 24/11/2021, le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 30 €, pour être porté de 300 € à 330 €, par création d'une part sociale nouvelle d'une valeur nominale de 30 € souscrite et libérée en numéraire. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

N° 39



Olivier PELLEGRINI
Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga
 Bât. A2 - 20200 Bastia
 Tél 04.95.32.05.85
 Fax 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@orange.fr

E CHJUSELLE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
Porté à 501.000,00 euros
 Siège social : ZI de Ponte Novu
 Chez A Smachjera
 20235 Castello Di Rostino
 878 932 003 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 24/12/2021 que le capital social a été augmenté de 500.000,00 euros par voie d'apport en nature.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

ARTICLE 6 - APPORTS FORMATION DU CAPITAL.

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant : "Suivant décision de l'associé unique en date du 24/12/2021, le capital social a été augmenté de 500.000,00 euros au moyen de l'apport effectué par Monsieur Franscescu Maria PICOURY de 250 Parts Sociales de la SARL A SMACHJERA évalués à 500.000,00 euros.

En contrepartie de cet apport, il a été attribué à Monsieur Franscescu Maria PICOURY 50000 actions de 10,00 euros, entièrement libérées."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Cinq Cent Un mille euros.

Il est divisé en 50100 actions de 10,00 euros chacune, de même catégorie, attribuées en totalité à l'associé unique.

Pour avis, Le Président.

N° 40

INNOSTYRE

Société par Actions Simplifiée
 Capital social : 280.000 Euros
 Siège social :
 18, B Lotissement Michel Ange
 Afa - Mezzavia [20167]
 R.C.S Ajaccio B 790 179 113

Suivant procès-verbal du 17 décembre 2021, l'associé unique a décidé :

- d'augmenter le capital social de 500.000 €, pour le porter à 780.000 €, par voie de création au pair de 50 000 actions nouvelles de 10 € chacune, portant les numéros 28.001 à 78 000 inclus, intégralement libérées par voie de compensation, à due concurrence, avec une créance certaine, liquide et exigible, détenue en compte-courant associé et d'incorporation directe de cette somme au capital.

- de réduire le capital social de 500.000 €, pour le porter à 280.000 € par voie d'imputation d'une pareille somme sur le poste de "report à nouveau" débiteur et de suppression de 50000 actions de 10 € chacune portant les numéros à 28.001 à 78.000 inclus.

- et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 41

FONCIERE LE GRAND BLEU

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 300.000 euros
 Siège social : Route d'Alata
 Lieu-dit "Les Padules", 20090 Ajaccio
 518 199 583 RCS Ajaccio

Il résulte :

- du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2021,

- du procès-verbal des décisions du Président du 24 décembre 2021, que le capital social de la Société a été augmenté de 300.000 € par émission de 300.000 actions nouvelles en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention « Capital social : 300.000 euros ».

* Nouvelle mention « Capital social : 600.000 euros ».

Pour avis et mention,
 Le Président.

N° 42

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés de la société DOMAINE LA VILLA, SAS au capital de 1.000 € sis Lieu-Dit Valle Longa, Piscia Rossa, 20167 Afa [RCS d'Ajaccio 518 844 527] en date du 10/12/2021, le capital social a été augmenté d'une somme de 331 €, pour être porté de 1.000 € à 1.331 €, par apport en numéraire. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative se sont effectuées au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 43

VB TP

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000,00 €
 Siège social : Casaccia
 Chemin de Carditelli
 20129 Bastelicaccia-799 877 295 RCS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2021, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : société par actions simplifiée
 ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.
 NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
 Président : Monsieur Benoit VINCENTI, demeurant à BASTELICACCIA [Corse] chemin de Carditelli, Casaccia.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
 Le représentant légal.

N° 44



Olivier PELLEGRINI
Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga
 Bât. A2 - 20200 Bastia
 Tél 04.95.32.05.85
 Fax 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

A SMACHJERA

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 7622 euros
 Siège social :
 Zone d'Activité Ponte Novu
 RN 193 - 20235 Castello Di Rostino
 424 972 859 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 24/12/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7622 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Franscescu Maria PICOURY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
 Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Franscescu Maria PICOURY demeurant Place du Couvent, 20218 Morosaglia.

Pour avis, Le Président.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE
ACCEPTÉ
 DANS NOS BUREAUX
OU
 PAR TELEPHONE 0495320440

N° 45

CLINEO LCS CORSE

SAS au capital de 1.212.121 €
 Quartier de l'Annonciade
 Boulevard du Fango, 20200 Bastia
 RCS Bastia 822 293 353

Aux termes des décisions des associés en date du 30/11/2021, les associés ont pris acte de la démission de François Franceschi de ses fonctions de Président et a décidé de nommer en remplacement DomusVi SAS sise 46-48 rue Carnot, 92150 SURESNES RCS NANTERRE 519 158 794.

Pour avis,

N° 46

E.A.R.L. U CEPPU

Au capital de 51000 euros
 Siège social : Hameau de Saint-Antoine
 20240 Ghisonaccia
 495310807 RCS Bastia

TRANSFORMATION SOCIETE

Aux termes du procès-verbal de décision extraordinaire de l'associé unique du 29 décembre 2021, le gérant a décidé de la transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 1 septembre 2021. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 51000 euros. Il est divisé en 5100 parts sociales de 10 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 51000 euros. Il est divisé en 5100 actions de 10 euros chacune entièrement libérées.

Forme

Ancienne mention : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée
 Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale

Ancienne mention : La dénomination de la société est : EARL U CEPPU
 Nouvelle mention : La dénomination de la société est : U CEPPU

Administration

Anciennes mentions : Le gérant, Monsieur Simon-Pierre FAZI, demeurant à Hameau de Saint-Antoine - 20240 Ghisonaccia

Nouvelles mentions : Le Président, Monsieur Simon-Pierre FAZI, demeurant à Hameau de Saint-Antoine - 20240 Ghisonaccia

Mentions complémentaires
 ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 47

OPTIMUS FAC

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1200 euros
 Siège social : Résidence Parc Azur
 Immeuble le Goeland
 Bâtiment F - 20000 Ajaccio
 792 540 890 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 Décembre 2021 :

L'assemblée générale décide de nommer :

La SAS CFCI AUDIT, 5, Rue Paul COLONNA D'ISTRIA, Immeuble l'arc-en-ciel, 20090 Ajaccio, 897 483 517 RCS Ajaccio. Représentée par Monsieur Alain ROSSI,

Commissaire aux Comptes - associé
 La durée de la fonction qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Commissaire aux Comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Nous vous demandons de prendre acte que les conditions rendant nécessaire la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ne sont pas réunies. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 48



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Aux termes d'une décision du 13/12/21, l'associé unique de la Société « CHEVANO PLAGE », SARL au capital social de 7622,45 Euros, dont le siège est Lieu-dit Penta Niella, 20131 PIANOT-TOLI-CALDARELLO [RCS Ajaccio 339 331 662], a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Objet :
Ils sont inchangés
Durée : Initialement fixée à 50 ans, elle est prorogée de 49.

Capital : Il reste fixé à 7622,45 € divisé en 50 actions de 15,24 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont attribuées à l'associé unique à raison d'une action pour une part.

Administration : Monsieur Serge, Antoine, Augustin PICCIOCCI, est nommé Président de la Société, sans limitation de durée à compter du 13/12/2021.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions autres que celles réalisées entre associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 49

Dénomination : CMF
Forme : SAS

Siège social : Résidence Alzo di Sole
Bâtiment F, BP 594, 20090 Ajaccio
Capital social : 132.000 €
Numéro SIREN
799 728 753 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Par décision de l'AGE en date du 15/12/2021, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 15/12/2021 au conseil, l'accompagnement et la fourniture de prestations diverses, notamment en matière commerciale, financière, comptable, fiscale, juridique, sociale, administrative, logistique, d'organisation, de management, de gestion, de ressources humaines et de communication, auprès de toutes les sociétés dont elle détient une participation, particuliers, entreprises, collectivités ou autres organismes et à l'acquisition, la location, la vente, l'entretien de machines, de matériels d'équipement, de matériels ou charriots de manutention pour les professionnels et particuliers. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis et mention.



04 95 32 04 40

N° 50



**Olivier PELLEGRINI
Avocat à la Cour**

Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél 04.95.32.05.85
Fax 04.95.32.13.35

e-mail : pellegrini.olivier@wanadoo.fr

MARIANA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia
825 233 851 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 décembre 2021, il résulte que : Madame Juliette, Antoinette ORDIONI, domiciliée et demeurant 258, Lot Bevinco - 20260 BIGUGLIA, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean ORDIONI, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 51

SCAF

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 400.000 euros
Lergie - Route Nationale 200
20250 Corte
838 804 425 RCS Bastia

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 20 décembre 2021, les associés ont décidé :

- de modifier le capital social de 400.000 euros et d'adopter un capital social variable fixé à 400.000 euros.
- Le montant minimum du capital social est fixé à 300.000 euros et le montant maximum est fixé à 4.000.000 euros ;
- de transférer le siège social de la société de Lergie - Route Nationale 200 - 20250 CORTE à Allée Charles de Gaulle - 20220 L'ILE-ROUSSE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 52

GOLFO DI SOGNO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 68.602,06 euros
Siège social : Lieu-dit Trinité
Stagnolo, 20137 Porto-Vecchio
046 120 176 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération des associés en date du 25.11.2021.

Les mandats de Monsieur Patrice MINETO, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Dominique DAVID, Commissaire aux Comptes suppléant ont démissionnés et ce avec effet rétroactif à la date de clôture du dernier exercice, soit le 31 décembre 2019 et la société n'ayant pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, l'Associée unique a décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Pour avis,
Le Président.

N° 53

BOIZARD - BATESTI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Résidence les "3D"
Le Forcone, Parc Berthault
20000 Ajaccio-502066731 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 03.12.2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er janvier 2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean-Charles, Paul, BATESTI-BOIZARD. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
- Monsieur Jean-Charles, Paul BOIZARD, demeurant 3, Boulevard Madame Mère, 20000 Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 54

PORTIGLIOLA

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Cartarana, 20169 Bonifacio
813 731 700 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er janvier 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Sylvie DAVOUST, demeurant Lieu-dit Cartarana, 20169 BONIFACIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Cartarana, 20169 BONIFACIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 55



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGO du 30/11/2021, les associés de la société "TRHO", SARL au capital de 1200 €, dont le siège est Lot. Pernicaggio, ZA de Caldaniccia, Lot. N° 12, Sarrola-Carcopino, 20167 MEZZAVIA [RCS AJACCIO 841 041 981], ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat du liquidateur, Monsieur Joseph ANTONETTI, Gérant associé, demeurant quartier Saint-Joseph, Résidence Mariani, Bât B, 20090 AJACCIO, et constaté la clôture de la liquidation.

Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 56

**AIUTU
TECHNOLOGIE ET SERVICE**

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1500 euros
Siège social : Domaine Salave
Bacca Pascialella, 20144 Zonza
RCS Ajaccio 880 617 873

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Grégory LONGUET, président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Domaine Salave, Bacca Pascialella, 20144 Zonza. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 57

Dénomination :
SARL COTE SUD PISCINES
Forme : SARL Société en liquidation
Capital social : 5000 euros
Siège social : Quartier TRINITE
20137 Porto-Vecchio
527645014 RCS d'Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Olivier DULONDEL demeurant 157 Rue des Hironnelles, 40460 Sanguinet et prononcé la clôture de la liquidation de la société. La société sera radiée du RCS d'Ajaccio.

Le liquidateur.

BATICORSE CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 23.000 euros

Siège : Residence Le Pietraserena

2, Route du Fort de Toga

Bp.05, 20416 Ville Di Pietrabugno

Siège de liquidation :

Résidence le Pietraserena

2, Route du Fort de Toga, BP.05

20416 Ville Di Pietrabugno

309 458 818 Rcs Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur RAGGIOLI Primo Jean-Michel, demeurant Pozzo, lieu-dit E Canne, 20222 BRANDO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence le Pietraserena, 2, Route du Fort de Toga, BP.05, 20416 VILLE DI PIETRABUGNO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

BATI PROMOTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Civolaggio

Route d'Alata - 20167 Afa

877 930 883 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30.09.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant Le Bois de Sarrume, 20167 VALLE-DI-MEZZANA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Civolaggio, route d'Alata, 20167 AFA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.**SARL MOSSA FRERES**

SARL au capital de 8.000 €

Siège social : Route de Foce

Lieu-dit le Tipponu - 20100 Sartène

B 501 002 935 RCS Greffe Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV des décisions extraordinaires des associés en date du 15 Décembre 2021, enregistré à AJACCIO, le 17/12/2021, Dossier 2021 00048434, référence 2A04P31 2021 a 01467, il résulte que :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/12/2021 et il a été nommé comme liquidateur, Monsieur MOSSA Marco, demeurant à SARTENE [20100] - Route de FOCE, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

LA SYLVE

Société Civile Particulière

Au capital de 1.524 €

Siège social : Aléria [20270]

RCS Bastia 327 016 010

Aux termes d'une AGE en date du 22/12/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

Madame Liliane PICHOT, Veuve PERREARD demeurant à LE CANNET [06110], Le Grande Bretagne, Boulevard Sadi Carnot, a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur où sera adressée la correspondance et seront notifiés tous actes et documents.

Formalités au RCS de Bastia.

Le Liquidateur.

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EDELFRANCE, SARL au capital de 2.000 €, siège social c/o M. PERRINO - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cèdres - 20000 AJACCIO, RCS Ajaccio 812.244.408, a décidé le 28 décembre 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation. Elle a nommé Monsieur Bruno SERVAS aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

La Gérance, Bruno SERVAS.

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

GIANSILY SNC

Société en Nom Collectif

En liquidation

Au capital de 503.539,10 €

Siège social : 10, Bd Paoli

[20200] Bastia

R.C.S. : Bastia N° 351 981 931

L'assemblée générale des associés en date du 22 Décembre 2021 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame Isabelle GIAN-SILY, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

SASU POUTET

Société par Actions Simplifiée

En liquidation au capital de 100 €

Siège social : Lieu-Dit U Purtone

Ancien Locaux de la Poste

20213 Castellare Di Casinca

827 967 019 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Jean-Christophe POUTET demeurant Lieu-Dit U Purtone, Ancien Locaux de la Poste, 20213 CASTELLARE DI CASINCA, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-Dit U Purtone, Ancien Locaux de la Poste, 20213 CASTELLARE DI CASINCA. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le liquidateur.**ANTICA**

SAS au capital de 1500 €

Siège social : Immeuble Fagny

28, Cours Lucien Bonaparte

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 801201195

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 30/09/2021, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M LIPPI Julien Bernardin Sylvain demeurant 26, Boulevard Pascal Rosini, 20000 Ajaccio pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2021.

Radiation au RCS d'Ajaccio.



04 95 32 02 38

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE****AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29/08/2015,

Madame Catherine DURASTANTI, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Paul ARRIGHI demeurant à LINGUIZZETTA [20230],

Née à Linguizzetta [20230] le 7 Juillet 1925.

Décédée à Linguizzetta [20230], le 10 Novembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier Le Hay, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 29 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Olivier Le Hay, notaire à Ajaccio [Corse-du-Sud], référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Bastia de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 18 Novembre 2016

Par testament olographe du 12 octobre 2004, Monsieur Albert Jules DIONISI, demeurant à BASTIA [20200] route Royale - Résidence Sainte Thérèse, célibataire, né à PARIS 12ème, le 1er septembre 1932, et décédé à BASTIA [20200] le 5 juin 2021, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé le 9 décembre 2021 au rang des minutes de l'Office Notarial de LEVALLOIS-PERRET [92300] 11-11 bis Place du Général Leclerc.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romanella BRISSET, notaire à 77501 CHELLES CEDEX - BP 1 - 30 rue Louis Eterlet [CRCPEN : 77074], dans le mois suivant l'accusé réception délivré par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ces testaments.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS D'ACCORD CADRE A MARCHE SUBSEQUENT

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.086****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/Activités aéroportuaires
Objet de l'accord cadre :Appel à candidature pour un accord cadre à marchés subséquents relatif aux travaux de second oeuvre sur la plateforme de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.
Lieux de livraison :

Aéroport de Calvi Sainte-Catherine.

Type d'accord cadre : Travaux

Nomenclature CPV :

45430000/Revêtement de sol et de murs ; 45421141/Travaux de cloisonnement ; 45421000/Travaux de menuiseries ; 45442100/Travaux de peinture

Durée de l'accord cadre :

Quatre non-renouvelable à compter de sa notification.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.1, R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 04 [quatre] lots :

Lot 1 : Cloisons-Faux plafond-Sols souples-Menuiserie

Lot 2 : Revêtements de sols-Revêtements muraux

Lot 3 : Peintures

Lot 4 : Menuiseries aluminium

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de travaux d'entretien des bâtiments situés sur la plateforme de l'Aéroport de Bastia Poretta.

L'avis concerne un accord cadre :

L'accord cadre est à marchés subséquents et pluri-attributaires

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 135 et 136.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

<https://www.marches-publics.gouv.fr> dès la mise en ligne de la présente consultation.Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

- La « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du contrat.

Date limite de remise des candidatures : Le 10 janvier 2021 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- De leurs garanties financières,
- De leur capacité technique,
- De leurs compétences et moyens professionnels,
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

- La « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité.

Critères de jugement des offres de l'accord cadre pour tous les lots :

Les offres à l'accord cadre seront examinées selon les critères suivants :

* Prix [60%]

* Valeur technique [40%] appréciée à l'aune de :

- La méthodologie adoptée pour la mise en œuvre de chaque produit ou matériel ;
- Les caractéristiques des produits ou matériels utilisés ;
- Le délai d'intervention.

NB : Les prix signalés au bordereau de prix n'ont qu'une valeur indicative.

La détermination des prix de(s) marché(s) subséquent(s) du contrat accord cadre, résultera alors de la mise en concurrence qui sera organisée entre les titulaires de l'accord cadre au moment de la survenance du besoin de notre compagnie consulaire [article R2162-10 du CCP] et sera contractualisée dans le bordereau de prix joint à la mise en concurrence.

Les opérateurs économiques sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront les prestataires exclusifs de la chambre de commerce et d'industrie de Corse pendant la durée de l'accord cadre pour les services objets de celui-ci. Ils seront remis en concurrence lors de chaque survenance de besoin objet de l'accord cadre.

Critères de jugement des offres des marchés subséquents

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci dessous :

* Prix [60%]

* Délai d'intervention et de réalisation [40%]

Le Bordereau de prix à compléter lors des mises en concurrence constituera l'offre de prix pour ces marchés subséquents.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le pouvoir Adjudicateur : 2021.085

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 22 décembre 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 22 décembre 2021.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 69

SAS Azurel Activitees

SAS au capital de 1500 €

ZI de Pernicaggio

Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia
830 786 471 RCS Ajaccio

Par AGE du 31/10/2021, il a été décidé en application de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 70

LA SYLVE

Société Civile Particulière

En liquidation

Au capital de 1.524 €

Siège social : Aléria [20270]

RCS Bastia 327 016 010

Aux termes d'une AGE en date du 22/12/2021, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Madame Liliane PICHOT Veuve PERREARD et constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
Formalités au RCS de Bastia.

Pour avis.

AVIS D'ACCORD CADRE A MARCHE SUBSEQUENT

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2021.085****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/Activités aéroportuaires
Objet de l'accord cadre :Appel à candidature pour un accord cadre à marchés subséquents relatif aux travaux de second oeuvre sur la plateforme de l'aéroport de Bastia-Poretta
Lieux de livraison :

Aéroport de Bastia Poretta .

Type d'accord cadre : Travaux

Nomenclature CPV :

[45430000/Revêtement de sol et de murs ; 45421141/Travaux de cloisonnement ; 45421000/Travaux de menuiseries ; 45442100/Travaux de peinture ;

Durée de l'accord cadre :

Quatre non-renouvelable à compter de sa notification.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.1, R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 04 [quatre] lots :

Lot 1 : Cloisons-Faux plafond-Sols souples-Menuiserie

Lot 2 : Revêtements de sols-Revêtements muraux

Lot 3 : Peintures

Lot 4 : Menuiseries aluminium

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de travaux d'entretien des bâtiments situés sur la plateforme de l'Aéroport de Bastia Poretta.

L'avis concerne un accord cadre :

L'accord cadre est à marchés subséquents et pluri-attributaires

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique,

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

- Crédits ouverts à la section : 130 et 131.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

<https://www.marches-publics.gouv.fr> dès la mise en ligne de la présente consultation.Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

- La « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du contrat.

Date limite de remise des candidatures : Le 10 janvier 2022 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- De leurs garanties financières,
- De leur capacité technique,
- De leurs compétences et moyens professionnels,
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.
- La « Déclaration d'engagements - Fournisseur connu de fournitures destinées aux aéroports » en cours de validité.

Critères de jugement des offres de l'accord cadre pour tous les lots :

Les offres à l'accord cadre seront examinées selon les critères suivants :

* Prix [60%]

* Valeur technique [40%] appréciée à l'aune de :

- La méthodologie adoptée pour la mise en œuvre de chaque produit ou matériel ;
- Les caractéristiques des produits ou matériels utilisés ;
- Le délai d'intervention.

NB : Les prix signalés au bordereau de prix n'ont qu'une valeur indicative.

La détermination des prix de(s) marché(s) subséquent(s) du contrat accord cadre, résultera alors de la mise en concurrence qui sera organisée entre les titulaires de l'accord cadre au moment de la survenance du besoin de notre compagnie consulaire (article R2162-10 du CCP) et sera contractualisée dans le bordereau de prix joint à la mise en concurrence.

Les opérateurs économiques sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront les prestataires exclusifs de la chambre de commerce et d'industrie de Corse pendant la durée de l'accord cadre pour les services objets de celui-ci. Ils seront remis en concurrence lors de chaque survenance de besoin objet de l'accord cadre.

Critères de jugement des offres des marchés subséquents

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci dessous :

* Prix [60%]

* Délai d'intervention et de réalisation [40%]

Le Bordereau de prix à compléter lors des mises en concurrence constituera l'offre de prix pour ces marchés subséquents.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le pouvoir Adjudicateur : 2021.085

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 22 décembre 2021

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 22 décembre 2021.

N° 72

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**
Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 15-850

EXTRAIT

Par jugement du 13 décembre 2021, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Marie-Laure Navari,

ayant son siège social 20270 Antisanti

Activité : Agricultrice

Pour extrait : Le Greffier.

N° 73

ORABONA IMBERT
Société En Nom Collectif
Au capital de 3048,98 €
Siège social : Route de Calvi
20220 L'Île-Rousse
323 588 947 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2020, il résulte que : La durée de la société ORABONA IMBERT qui était initialement fixée à 18 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de BASTIA a été prorogée de 25 années.

En conséquence, la société prendra fin le 28 janvier 2025.

L'article 5 des statuts est modifié.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT
LA DEMANDE DE REGULARISATION ET DE MISE EN EXPLOITATION
D'UNE PLATE-FORME DE TRANSIT ET LA DEMANDE DE DEFRICTION
PRESENTÉES PAR LA SOCIÉTÉ « EQUARRI'CORSE »

COMMUNE D'ALÉRIA

2ème insertion,

DUREE DE L'ENQUÊTE : du 05/01/2022 au 04/02/2022.
SIEGES DE L'ENQUÊTE ET LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairies d'Aléria, Ghisonaccia et Aghione.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Madame Lætitia ISTRIA, ingénieur en environnement spécialisé en traitement des eaux et déchets, recevra le public en mairies d'Aléria, Ghisonaccia et Aghione, selon les modalités suivantes :

* mercredi 5 janvier 2022, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie d'Aléria ;

* vendredi 14 janvier 2022, de 13 h 30 à 16 h 30, en mairie de Ghisonaccia ;

* jeudi 27 janvier 2022, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie d'Aghione ;

* vendredi 4 février 2022, de 14 h 00 à 17 h 00, en mairie d'Aléria.

Monsieur Pierre-Olivier BONNOT, attaché des services de l'Etat à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies d'Aléria, Ghisonaccia et Aghione, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 57 00 73 pour la mairie d'Aléria, 04 95 56 15 10 pour la mairie de Ghisonaccia, et 04 95 56 60 33 pour la mairie d'Aghione].

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique dans les mairies d'Aléria, Ghisonaccia et Aghione, pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

[<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-icpe-r108.html>].

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2795>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, dans les mairies d'Aléria, Ghisonaccia et Aghione, et par voie électronique [ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le 4 février 2022 à 17 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société « EQUARRI'CORSE », Lieu-dit Porcellone « U Mulinu », 20243 Prunelli di Fiumorbo [tél. : 04 95 56 06 03].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°86, parue dans ce même journal du 24/12/2021 - N°6905, concernant le changement de nom patronymique PI-REDDA-POLI.

Il fallait lire : demeurant Hameau de Vaccaja, Rue Giovanni Della Grossa, 20137 Porto-Vecchio.

Et non : Rue Giovanni Delia Grossa, comme écrit par erreur.
Le reste sans changement.

AVIS

Suivant acte SSP en date du 29/04/2021, LE GOELAND, SARL au capital de 7.622,45€, route des Sanguinaires lieu-dit I Fratti, 20000 AJACCIO, 423 297 050 RCS D'AJACCIO, a donné à titre de location-gérance à SEDOV, SAS au capital de 1.132€, route des Sanguinaires, Hôtel Dolce Vita, 20000 AJACCIO, 849 094 636 RCS D'AJACCIO, un fonds de commerce de restaurant, snack, glacier sis et exploité route des Sanguinaires, lieu-dit I Fratti, 20000 AJACCIO, du 01/05/2021 au 30/04/2024.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°42, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 10/12/2021 - ICN N°6903.

Concernant : l'Avis de transformation en SAS de la Société LABORATOIRE DLO. Il a été omis de préciser : Durée 99 ans. Le reste sans changement.

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE BASTIA**

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 20-1187

EXTRAIT

Par jugement du 13 décembre 2021, le Tribunal Adopte un Plan de redressement pour une durée de 10 ans à l'égard de :

Société Civile Vannuccimmo
ayant son siège social
Rte Nationale 193
20620 Biguglia

Forme : Société Civile Vannuccimmo

Inscrite au RCS : 507 751 747

Activité : Location immobilière

Juge commissaire : M. F. Albaredo, Juge
Commissaire

Commissaire au Plan :

SELARL BRM]

L.D Canale - 20600 Furiani.

Pour extrait : Le Greffier.

AVIS

M. Yoan MUSARD, né le 19/07/1985 à Villeneuve Saint Georges demeurant Résidence le Genovese, bâtiment A5, Route du Vazzio, 20090 Ajaccio, agissant en son nom personnel.

Dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui d'ACQUAVIVA.

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 25/03/2020 Mr Paul Dominique QUILICI, en son vivant demeurant à VENTISERI [20240] Travo, lot. Chiarelli, né à SARI-SOLENZARA [20145] le 12/11/1931, décédé à BASTIA [20200] le 02/10/2021, a consenti un legs universel au profit d'une personne.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvie MICHELI, notaire associé membre de la SCP GRIMALDI-MICHELI, titulaire d'un Office notarial à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], suivant procès-verbal de dépôt et description en date du 14/12/2021, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA le 20 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Sylvie MICHELI, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, chargée de la succession. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis, Me MICHELI.

GIEDPM

GIE sans capital social

Siège social : Zone Aéroport Bastia

Poretta - 20290 Lucciana

RCS Bastia C520 541 855

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/01/2016, enregistrée au S.P.F.E de BASTIA dossier 2021 00050063 référence 2B04P31 2021 A 01628, il a été décidé de proroger la durée du groupement de 12 ans soit jusqu'au 01/02/2026 à compter du 01/02/2016. Modification au RCS de Bastia.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°48, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 10/12/2021 - ICN N°6903.

Concernant : l'Avis de transformation en SAS de la Société BALBI SOLEIL. Il a été omis de préciser : Durée 99 ans. Le reste sans changement.

AVIS

Par décision du 24 novembre 2021, le président de la société BRASSERIE U MULINCHESE, SAS dont le siège est à VOLPAJOLA [20290] Barchetta, RT 20, n°4411 [880 121 744 RCS Bastia], a nommé Madame Carine SPINOSI épouse VANNUCCHI demeurant 1720 route de San Nicolao, 20230 SAN NICOLAIO en qualité de directeur général.

AVIS

M. ORTEGA NICOLAS, u Stagnolu, Plaine de Peri, 20167 PERI, né le 01/09/2000 à NICE [06] dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : SERINELLI.



**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 16/06/2021, la SARL « TOZZI DEVELOPPEMENT », au capital de 100 € et dont le siège est 10 rue Joseph Pietri, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS Ajaccio 811 148 857], a donné en location gérance son fonds de « PRET A PORTER FEMININ » sis 2 cours Napoléon, 20137 PORTO-VECCHIO exploité sous l'enseigne «CA-RIOCA AND FRIENDS», à la société « A MANU », SAS au capital de 1000 €, dont le siège est 15 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO [RCS Ajaccio 850 983 289] pour une durée d'un an à compter rétroactivement du 1er juin 2021, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

GROUPE PAGANI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Campirasi

Parc d'Activités de Purretone

20290 Borgo-811521731 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 20.12.2021, l'associé unique a constaté l'erreur matérielle dans la nomination du commissaire aux comptes et nommé en remplacement de la société « KALLISTE REVISION COMPTABLE », Commissaire aux Comptes titulaire nommé le 16.07.2021, pour un mandat de trois (3) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société COREVAL, société par action simplifiée, ayant son siège social sis Forum de Vazzio, CS 90009, 20700 AJACCIO Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 511 255 325, représentée par Madame Caroline QUENU.

Pour avis, La Gérance.

**EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AJACCIO****EXTRAIT DE JUGEMENT**

Par jugement en date du 27/12/2021, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a prononcé la Clôture de la Liquidation Judiciaire Simplifiée pour Insuffisance d'Actifs à l'égard de :

MVL [SAS] - Chemin du Moru
20167 Villanova

RCS Ajaccio : 820 387 918 - 2016/B/332
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia : 2016/B/399

Place Doria - 20217 Saint-Florent
Activité : Vente de bijoux fantaisie, accessoires de mode, maroquinerie, vêtements et objets de décoration.

I SULLIONI

TRANSMETTRE L'AMOUR DE LA LANGUE ET DE L'HISTOIRE LOCALE

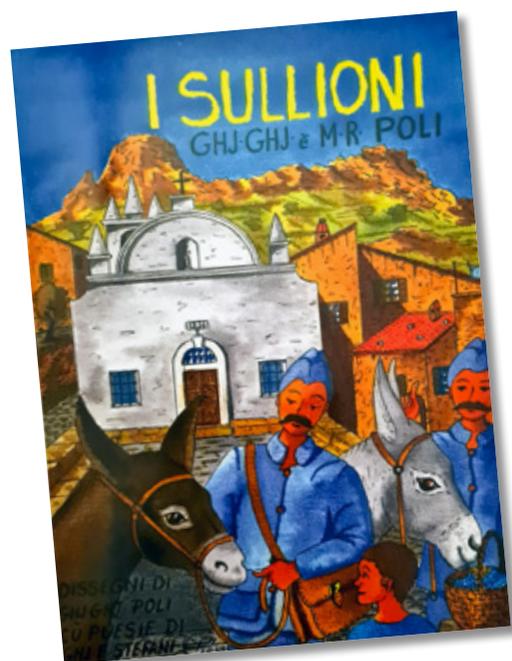


Photo Claire Giudici

Partager et transmettre, c'est ce qui sans doute caractérise le mieux Jean-Jacques Poli. Enseignant, il a fait toute sa carrière en primaire. Militant de la langue corse, il a été parmi les premiers à l'enseigner. S'il est désormais à la retraite, sa passion ne l'a pas quitté. Avec son épouse, Marie-Rose, il a écrit I Sullioni, publié avec le soutien de la Communauté des communes de Lisula-Balagne. L'ouvrage, en langue corse avec une traduction en français, n'a pas véritablement de but commercial. Il est destiné aux enfants des écoles et collèges et propose une autre façon d'aborder l'apprentissage de la langue, à partir d'un roman historique pour la jeunesse.

L'histoire se passe en Balagne, au village de Santa-Reparata où Jean-Jacques Poli, directeur de l'école, enseignait. Son épouse y était Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Nous sommes en juillet 1918, en pleine canicule, «i sullioni». Un petit groupe d'enfants, intrigué par une lumière blanche qui se déplace la nuit à flanc de coteau, mène l'enquête. En cette période terrible de la Grande Guerre, ils découvrent la cachette d'un «déserteur», un jeune soldat qui n'a pas voulu retourner au front: il est malade. Nous sommes au début d'une «autre» grande pandémie, celle de la grippe espagnole. L'ouvrage décrit le quotidien de ces enfants, leur travail auprès des mères qui assurent seules la subsistance des familles alors que les pères sont au combat. «La guerre de 14/18 est un thème que j'avais déjà abordé l'année de ma retraite, en 2006-2007. Avec ma classe de CM1-CM2 bilingue, nous avons rédigé un petit roman historique en corse intitulé U Cinquantottesimu, raconte Jean-Jacques Poli. Les élèves avaient choisi le sujet et la période, en avaient – déjà – développé les implications sur la vie quotidienne en Corse en général et à Santa Reparata en particulier. Le scénario était bâti autour du torpillage par un sous-marin allemand, au large de Calvi, du bateau Le Balkan qui ramenait des soldats permissionnaires.» L'ouvrage avait retenu l'attention du Centre régional de documentation pédagogique [CRDP] de Corse, actuel Canopé, qui l'a édité. Il est d'ailleurs toujours disponible sur son site et est même téléchargeable en ligne. Les enseignants, dans les grandes classes de primaire mais surtout au collège, s'appuient souvent sur ce texte pour aborder la langue corse ou l'histoire. Cependant, si la littérature jeunesse en langue corse destinée aux enfants de maternelle et des premières classes de primaire s'est développée, pour les enfants à partir de 10 ans et les collégiens, les productions sont moins nombreuses. «C'est à la demande de professeurs que nous avons, mon épouse et moi, entrepris d'écrire un second roman qui viendrait compléter le premier, mais en abordant un autre aspect de la Grande Guerre, rarement traité: celui des désertions. En fait, on désignait le cas exposé dans le récit par le mot «insoumission», mais en Corse, c'était bien le terme de «désertion», avec toute la connotation péjorative qu'il implique pour les familles, qui était utilisé. Le texte est, bien sûr, une fiction. Cependant, il y a quelques années, à Santa Reparata, on a rapatrié le corps d'un soldat du village qui avait été fusillé pour l'exemple en 1917. Depuis, son nom figure au monument aux morts. En soixante-deuxième position.» C'est un monde bien loin de celui d'un enfant du III^e millénaire que raconte le livre, et pourtant... «Les enfants du XXI^e siècle vont y trouver des témoignages de la vie d'il y a un peu plus d'un siècle mais y découvrir aussi que, tout compte fait, certaines des préoccupations des gens de cette époque sont encore d'actualité. Se focaliser sur le local permet de découvrir et de toucher à l'universel: il est nécessaire de connaître le passé pour comprendre le présent. Et, qui sait, mieux préparer l'avenir.» S'il comporte une partie en français, *I Sullioni* n'est pas vraiment un ouvrage bilingue. La partie en langue corse est plus littéraire, plus soignée. Et c'est en partie volontaire. «Le livre a été conçu et écrit en corse. Il a été traduit par la suite, simplement pour aider le lecteur qui ne maîtrise pas assez notre langue à comprendre l'histoire. En fait, cette traduction joue le rôle d'une béquille pour qui en a besoin.» Il se complète de trois poèmes écrits par Jean-Philippe Stefani, également enseignant bilingue, militant de la langue et qui vient d'ailleurs de créer un site de ressources pédagogiques destiné

à l'apprentissage du corse (<https://www.corsu-oghjincu.com>). «Jean-Philippe est un ami de longue date, poursuit Jean-Jacques Poli. Il a travaillé dans mon établissement et, connaissant sa passion pour l'enseignement de la langue et de la culture corses, je lui avais confié le manuscrit, bien avant la traduction en français. Je voulais qu'il me dise ce qu'il en pensait. L'ouvrage l'a séduit et, comme il avait travaillé avec sa classe de CM à Cervioni sur U Cinquantottesimu, il avait eu l'idée d'écrire un certain nombre de poèmes. Je lui ai proposé d'en joindre quelques-uns en fin d'ouvrage, ce qu'il a accepté. Ces poèmes, selon moi empreints de sincérité et d'émotion, enrichissent le récit en apportant un regard original sur l'époque, sur la psychologie des jeunes soldats, leur peur, leur révolte parfois...» Ces textes-là ne sont pas traduits: «Nous n'avons jamais évoqué cette possibilité, le langage poétique ne se prête que très imparfaitement à cet exercice. Une traduction française n'apporterait rien, bien au contraire.» Bien que dédié aux enseignants, le livre n'est pas complété par des documents d'exploitations pédagogiques. «J'envisageais de le faire, puis je me suis dit que les enseignants étaient les mieux placés pour en élaborer eux-mêmes, en fonction de leur classe.» Reste que chemin jusqu'à l'édition d'un livre qu'on destine aux scolaires (même s'il s'agit d'un roman) n'est pas toujours simple. «Deux maisons d'édition n'ont pas donné suite à ma demande. L'une me l'a fait savoir – et je lui en sais gré – l'autre n'a pas daigné répondre. Heureusement, Lionel Mortini, président de notre intercommunalité, à qui j'en ai parlé un jour par hasard, m'a proposé de le faire. Et il a tenu parole. Je profite de ces quelques lignes pour, une fois de plus, l'en remercier.» Il faut dire que l'intercommunalité de Lisula-Balagna a déjà contribué à l'édition de livres, notamment *Antiche vistiche*, *Novella Urtaca* en 2017 et *Micrunella* en 2018. Quant à Jean-Jacques Poli, il poursuit ses projets d'écriture. «Je suis en train de boucler un nouveau récit historique, conclut-il. L'action se déroulera toujours à Santa Reparata, mais 25 ans plus tard, pendant les dix mois d'occupation italienne, de novembre 1942 à septembre 1943. Les personnages sont ceux de I Sullioni pour la plupart, qui sont devenus des hommes et n'ont pas hésité à rejoindre la Résistance. Ce nouveau récit, beaucoup plus long, s'adressera à un public différent – adultes et ados principalement.» ■ Claire GIUDICI



PRÉSIDENTIELLE

1965-2017: CE QUE DISAIENT LES SONDAGÉS DE JANVIER



Illustrations d'après photos DR.

Une élection n'est jamais jouée avant le jour du vote. Les élections présidentielles successives le démontrent. Non que les sondages se trompent: il ne faut jamais les considérer comme des pronostics mais comme une photographie, susceptible de changer chaque jour ou presque.

Un regard en arrière le prouve. On laissera de côté les élections de 1969 et 1974, anticipées en raison de la démission du général de Gaulle et de la mort de Georges Pompidou, pour regarder ce que disaient opinion et sondage en janvier et, pour l'élection de 1965, qui eut lieu en décembre, à l'automne. Le moins qu'on puisse dire est que les coups de théâtre n'ont pas manqué. De quoi relativiser les opinions tranchées sur le résultat de l'élection des 10 et 24 avril 2022.
[Réalisé avec les chiffres Ifop, Sofres, BVA, CSA, Louis Harris et Ipsos.]

1965. DE GAULLE SANS RIVAL FACE À DES QUASI INCONNUS

Seul l'Ifop sonde l'opinion, et les sondages qu'il réalise coïncident avec l'air du temps: comment le général de Gaulle, revenu au pouvoir en mai 1958 et président depuis janvier 1959, pourrait-il ne pas être réélu « dans un fauteuil » ? L'opinion connaît à peine ses concurrents, qui ne sont alors pas les bienvenus sur l'unique chaîne de télévision. Selon l'Ifop, de Gaulle l'emporterait avec 66 % des suffrages (fin octobre) ou 61 % (début novembre), ne laissant que des miettes à François Mitterrand [23 ou 24 %] et à Jean Lecanuet [5 %]. Mais il y a une campagne radiodiffusée, où l'on découvre un orateur [Mitterrand] et un nouveau visage [Lecanuet]. L'élection est fixée aux 5 et 19 décembre. L'Ifop, dans les derniers jours de novembre, ne crédite plus le général de Gaulle que de 46,5 % puis de 43 %, tandis que Mitterrand monte à 27 % et Lecanuet jusqu'à 20 %. La perspective d'un ballottage oblige de Gaulle à entrer tardivement en campagne.
Résultat du 1^{er} tour: De Gaulle 44,6 %, Mitterrand 31,7 %, Lecanuet 15,7 %. Second tour: De Gaulle 55,2 %, Mitterrand 44,8 %.

1981: LE SUSPENSE ANNONCÉ

Au terme de son septennat, Valéry Giscard d'Estaing va longtemps rester le favori de l'élection des 26 avril et 10 mai. À gauche, après la tentative manquée de Michel Rocard, François Mitterrand apparaît comme un vieux candidat de 64 ans qui tente une troisième candidature [après 1965 et 1974] comme un baroud d'honneur. En janvier, la Sofres accorde jusqu'à 31 % au président sortant, donné vainqueur au second tour avec 51 %, alors qu'il dominait encore à 59 % fin 1980. François Mitterrand pointe à 23 % et Jacques Chirac, ancien Premier ministre entré en rébellion en 1976, à 11 %, est devancé par le communiste Georges Marchais [16 %]. François Mitterrand sera donné gagnant pour la première fois en février, avant que les sondages ne donnent un 50-50 qui durera jusqu'à l'entre-deux tours. Résultat du 1^{er} tour: Giscard 28,3 %, Mitterrand 25,85 %, Chirac 18 %, Marchais 15,35 %.
Second tour: Mitterrand 51,8 %, Giscard 48,2 %.

1988: BARRE DEVANCE CHIRAC

Qui sera au second tour de l'élection des 24 avril et 8 mai ? François Mitterrand, président sortant, bien sûr, mais face à qui ? Raymond Barre, répondent tous les sondages de janvier. Dans le duel des anciens premiers ministres de Valéry Giscard d'Estaing, Barre est alors crédité de 21 à 23 % et Chirac [Premier ministre de cohabitation] de 19,5 à 21 %. Du coup, les instituts testent les deux seconds tours possibles. Si Mitterrand l'emporte toujours face à Chirac [57-43], il est donné battu par Barre fin 1980 et le bat dès janvier, mais plus difficilement que face à Chirac. Au 1^{er} tour, Jean-Marie Le Pen est sous-estimé à moins de 10 %.
Résultat du 1^{er} tour: Mitterrand 34,1 %, Chirac 19,9 %, Barre 16,55 %, Le Pen 14,4 %. Second tour Mitterrand 54 %, Chirac 46 %.

Il ne faut jamais les considérer comme des pronostics mais comme une photographie, susceptible de changer chaque jour ou presque

1995: BALLADUR ÉCRASE LE MATCH

Comment oublier le fantastique suspense de l'élection de 1995? Mieux que tous les autres, il est la preuve qu'une campagne électorale peut tout changer. Alors que Jacques Delors a renoncé à être candidat le 5 décembre 1980 et que le PS ne va désigner son candidat, Lionel Jospin [battant Henri Emmanuelli] que le 5 février, Edouard Balladur écrase la concurrence. Il est pointé à 29 %. Jacques Chirac est très loin derrière avec 17 % [il était même à 12 % en décembre!] et Lionel Jospin, considéré comme le candidat probable, à 20 %.

À cent jours de l'élection des 23 avril et 7 mai, la victoire d'Edouard Balladur semble n'être qu'une formalité dans l'opinion. Son directeur de campagne, Nicolas Sarkozy, rêve même pour lui d'une victoire au premier tour! Mais, face au bulldozer Chirac et à sa « fracture sociale », l'entrée en campagne laborieuse d'Edouard Balladur, alors Premier ministre de cohabitation, va bousculer la donne. Les courbes d'intentions de vote de Balladur et Chirac s'inverseront fin février/début mars. Jacques Chirac sera alors surévalué à 24 ou 26 % tandis que Jean-Marie Le Pen est sous-évalué à 10-12 %. L'autre surprise viendra de Lionel Jospin, que les sondages n'avaient jamais placé en première position et qui sortira en pole position du premier tour avant d'être battu par Chirac au second.

Résultat du 1^{er} tour: Jospin 23,3 %, Chirac 20,8 %, Balladur 18,6 %, Le Pen 15 %.

Second tour: Chirac 52,6 %, Jospin 47,4 %.

2002: LE PEN LOIN DERRIÈRE LE TRIO DE TÊTE

En janvier, le casting du second tour est écrit: ce sera le président sortant, Jacques Chirac, face à son Premier ministre de cohabitation, Lionel Jospin. Le premier est crédité de 28 %, le second de 24 %. Le troisième homme est alors Jean-Pierre Chevènement, qui fait une percée à 11 % [jusqu'à 13 % en février]. Jean-Marie Le Pen, pour sa quatrième candidature, peine à moins de 10 %.

Les intentions de vote ne donneront jamais Le Pen au second tour, mais elles grimpent régulièrement pour le président du Front national tandis qu'elles baissent dangereusement pour Jospin. Au PS, ceux qui émettent l'hypothèse d'un croisement des courbes le 21 avril, jour du vote, sont accueillis par un éclat de rire. On connaît la suite.

Résultat du 1^{er} tour: Chirac 19,9 %, Le Pen 16,86 %, Jospin 16,2 %, Chevènement 5,3 %. Second tour Chirac 82,21 %, Le Pen 17,79 %.

2007: SARKOZY BAT ROYAL

C'est l'une des rares élections sans suspense. Alors que Ségolène Royal pointait à plus de 50 % au second tour avant sa désignation par le PS [devant Dominique Strauss-Kahn et Laurent Fabius], elle ne sera plus jamais en mesure, dès sa candidature officielle, de battre Nicolas Sarkozy, d'autant que l'entrée en campagne du maire de Neuilly lui permet de s'imposer très vite comme le favori, alors que François Bayrou devient le « troisième homme », montant en fin de campagne à près de 19 % dans les sondages qui ne lui accordaient que 12 % en janvier, contre 31 % à Sarkozy, 26 % à Royal et 10 % à Le Pen.

Résultat du 1^{er} tour: Sarkozy 31,2 %, Royal 25,9 %, Bayrou 18,6 %, Le Pen 10,4 %. Second tour: Sarkozy 53,06 %, Royal 46,94 %.

2012: HOLLANDE FAVORI

Nicolas Sarkozy, qui ne sera candidat officiellement que le 11 février, est le président sortant mais aussi le challenger de cette élection: les sondages ne le donneront jamais vainqueur face à François Hollande, qui a été choisi par le Parti socialiste après le coup de théâtre de l'élimination Dominique Strauss-Kahn.

En janvier, Hollande pointe à 28 % dans les sondages devant Sarkozy [24 %], Marine Le Pen, qui a pris la suite de son père [20 %] et François Bayrou [12,5 %]. Au fil de la campagne, Nicolas Sarkozy réduira son retard, mais jamais assez pour l'emporter.

Résultat du 1^{er} tour: Hollande 28,6 %, Sarkozy 27,2 %, Le Pen 17,9 %, Bayrou 9,1 %. Second tour: Hollande 51,64 %, Sarkozy 48,36 %.

2017: FILLON SANS CONCURRENCE

Pour les commentateurs qui aiment jouer à se faire peur, la percée de Marine Le Pen début 2017 est une aubaine. « Peut-elle gagner? » interrogent les journaux. De fait, la présidente du Front national domine les sondages de premier tour en janvier avec 26 % [elle dépassait même parfois 30 % fin 2016]. Le second tour envisagé alors l'oppose à François Fillon, alors que tout le monde ou presque donnait Alain Juppé vainqueur jusqu'à sa défaite à la primaire ouverte de la droite [plus de 4 millions de votants].

Emmanuel Macron n'est alors crédité que de 17 %, lui qui arrive presque de nulle part et a, de fait, contraint le président sortant, François Hollande, dont il a été le ministre, à jeter l'éponge le 1^{er} décembre 2016. Autre percée, celle de Jean-Luc Mélenchon à 18 voire 20 %.

Au fil de la campagne, les intentions de vote d'Emmanuel Macron et de Jean-Luc Mélenchon vont progresser, celles de Marine Le Pen s'effriter, comme celles de François Fillon, avant même la révélation de ses affaires d'argent. Quant au candidat socialiste Benoit Hamon, qui l'emporte sur Manuel Valls le 29 janvier au second tour de la primaire de la gauche, il ne sera jamais en mesure de jouer dans la cour des grands. Finalement, comme son père en 2002, Marine Le Pen se qualifie pour le second tour le 23 avril avant d'être battue le 7 mai par Emmanuel Macron.

Résultat du 1^{er} tour: Macron 24 %, Le Pen 21,3 %, Fillon 20 %, Mélenchon 19,6 %, Hamon 6,4 %. Second tour: Macron 58,7 %, Le Pen 41,3 %. ■ Béatrice Houchard

CARNETS DE BORD

LE RÉFÉRENDUM,

MICHEL HOUELLEBECQ

ET LES DRAPEAUX

par Béatrice HOUCARD



Ou'est-ce qui vous ferait plaisir, pour la nouvelle année? De pouvoir dire enfin bye bye au Covid-19? Tout le monde sera d'accord. En attendant, on aimerait en finir avec les injonctions contradictoires ou autres aberrations des mesures énoncées tous les quatre matins.

Par exemple: aérez chez vous, l'air extérieur est meilleur et chassera le virus; mais n'oubliez pas de mettre le masque dans la rue. Buvez un café au bar, à condition de ne pas être debout [ce fut déjà le cas, en mai 2020, après le premier confinement]. Déjeunez assis au restaurant avec vos amis, aussi longtemps que vous voulez; mais ne mangez pas dans le train, le car ou l'avion, sauf après avoir passé la frontière ou quitté l'espace aérien national. Faut-il qu'on nous infantilise à l'extrême pour en arriver à ajouter qu'il y aura «une tolérance» si l'on veut «se désaltérer»? Le gouvernement lui-même s'en est aperçu puisque cette mesure, finalement, ne figure pas dans le décret listant les nouvelles mesures. Sans doute un nouvel exemple du «en même temps» macronien...

Parfois, on se demande aussi quelle mouche pique nos gouvernants. Quelle drôle d'idée, cette Légion d'honneur «à titre exceptionnel» accordée aux membres du Conseil scientifique. D'abord parce que la crise sanitaire n'est pas terminée. Ensuite parce qu'il est étrange de récompenser, quels que soient leurs évidents mérites, les membres d'une instance qui n'a d'autre existence que le bon vouloir du Prince, et dont les débats avec le Président de la République resteront secrets. Et ne parlons pas de la Légion d'honneur d'Agnès Buzyn, sûrement méritée mais pour le moins inopportune. Qui a dit que le Président de la République adorait la provocation?

UN DRAPEAU, DEUX DRAPEAUX

Faut-il voir une provocation adressée à ses adversaires de droite et d'extrême-droite dans le choix d'Emmanuel Macron de faire installer le drapeau européen sous l'Arc de Triomphe le 31 décembre? Il s'agissait de marquer pendant quelques jours, en même temps que l'illumination de nombreux monuments en bleu à Paris comme en province, dans des villes de droite comme de gauche, le début de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne. Lors de la

précédente présidence, en 2008, Nicolas Sarkozy avait fait se côtoyer le drapeau français et le drapeau européen sous le même Arc de Triomphe.

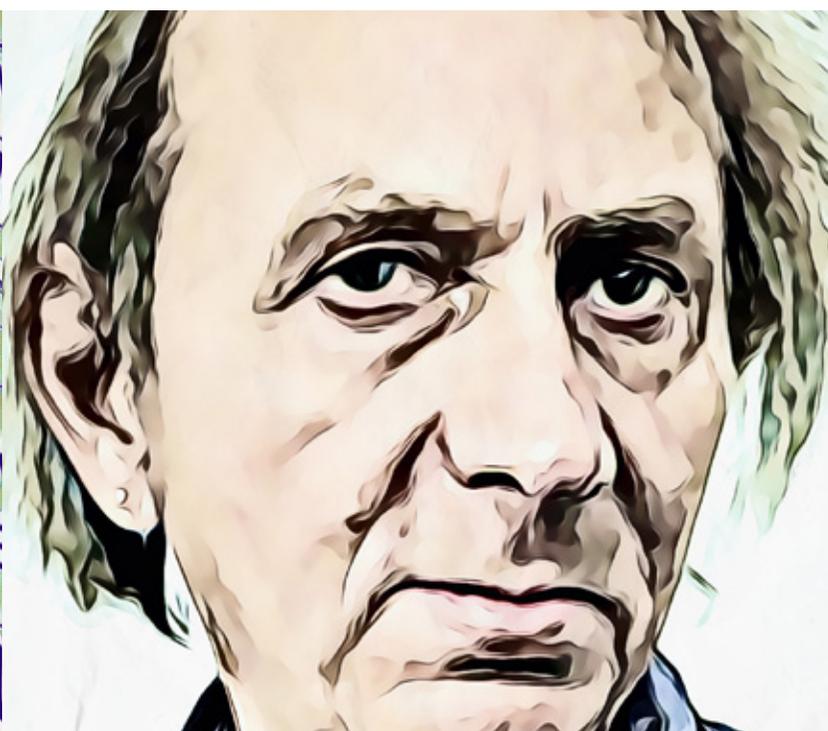
Après deux jours de polémique, tout le monde a perdu. Le chef de l'Etat, car installer le seul drapeau européen à cet endroit symbolique, c'est ce que même de fervents pro-Européens ont qualifié de «faute». Il fallait, a suggéré le journaliste Alain Duhamel, le déployer par exemple devant la pyramide du Louvre; les opposants du chef de l'Etat, par l'outrance de leurs critiques: «*profanation*» [Nicolas Dupont-Aignan], «*outrage*» [Éric Zemmour], «*attentat à l'identité nationale*» [Marine Le Pen], n'en jetez plus; le gouvernement enfin, le ministre des Affaires européennes Clément Beaune assurant d'abord que le drapeau resterait quelques jours avant le retrait de la bannière bleue aux étoiles jaunes dès le 2 janvier.

Que prévoient les textes sur le sujet? Rien. C'est l'usage qui fait la manière de pavoiser, avec tout de même quelques recommandations. Selon le ministère des Armées, «*le pavoisement des édifices aux couleurs de l'Europe est possible, dès lors qu'il se fait en association avec les couleurs françaises et à condition que le drapeau européen soit placé à droite du drapeau français (donc vu à gauche de celui-ci en regardant l'édifice public)*». C'est le cas au fronton de nombreuses mairies. Selon Bernard Cazeneuve, interrogé par un parlementaire alors qu'il était Premier ministre de François Hollande en 2014, «*l'usage républicain veut que le drapeau européen [...] ne peut être hissé qu'en association avec les couleurs françaises*».

Emmanuel Macron, qui rêvait de «révolution» [le titre de son livre en 2017] a peut-être voulu faire évoluer l'usage, tout en faisant machine arrière comme s'il craignait l'effet-boomerang.

DITES «OUI», DITES «NON»

Pour l'année nouvelle, les candidats à l'élection présidentielle auront du mal à promettre de «raser gratis», comme on disait jadis. La dette de la France et le «*quoi qu'il en coûte*» d'Emmanuel Macron, qui a permis à l'économie de ne pas sombrer et à l'épargne des ménages d'atteindre des records, ne l'autorise plus. En revanche, ils ont tous ou presque un référendum



Illustrations d'après photos DR.

à promettre aux citoyens-électeurs.

Jean-Luc Mélenchon, c'est sa marotte, veut «*convoquer un référendum pour engager le processus constituant*». Le communiste Fabien Roussel souhaite «*des référendums d'initiative citoyenne sur tous les sujets*», rien que ça. Marine Le Pen annonce «*un référendum sur l'immigration et un contre-référendum sur le climat*». Anne Hidalgo promet «*un référendum d'initiative partagée pour réformer l'hôpital*». La droite, d'un seul chœur depuis sa primaire, veut un référendum sur l'immigration. Éric Ciotti, soutien de Valérie Pécresse, le souhaite même jumelé aux élections législatives des 12 et 19 juin.

Un référendum, d'accord, mais comment ? Si le nouveau Président de la République veut une réforme de la Constitution, il doit passer par l'article 89, qui exige d'abord un vote conforme de l'Assemblée nationale et du Sénat, ce qui élimine la possibilité de l'organiser dès le mois de juin. Seul le général de Gaulle était passé outre en utilisant l'article 11 de la Constitution en 1962 pour l'élection présidentielle au suffrage universel, mais c'était de Gaulle...

Plusieurs référendums ont été bloqués dans le passé à cause ou grâce au vote hostile du Sénat. François Hollande a ainsi dû renoncer à rendre possible la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français, mesure annoncée comme une réponse aux attentats islamistes de novembre 2015. François Mitterrand avait remis en 1984 son projet d'extension du champ du référendum. Jacques Chirac et après lui François Hollande et Emmanuel Macron ont dû enterrer la réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

Pendant son quinquennat, Emmanuel Macron a aussi laissé en route son référendum incluant la défense de l'environnement dans la Constitution.

Les abandons de référendums se comptent sur les doigts d'au moins trois mains, le plus célèbre étant le référendum sur la participation annoncé par le général de Gaulle en mai 68 et remplacé par le référendum fatal du 27 avril 1969 sur la réforme du Sénat et la régionalisation.

Le futur président ou la future présidente, outre le calendrier et l'équilibre parlementaire, devra aussi soupeser le risque politique. Car que s'est-il passé avec les derniers référendums ? Le quinquennat, à l'initiative de Jacques Chirac, a été adopté

largement en 2000 mais avec 70 % d'abstention. Quant au référendum de 2005 sur la Constitution européenne, il a recueilli un «non» franc et massif. Qui se risquera à demander de nouveau aux Français de répondre par «oui» ou «non» à une question en espérant qu'ils n'en fassent pas un plébiscite pour ou contre sa personne ? Pour être certain de le gagner, l'élu doit faire son référendum très vite. Mais il y a les élections législatives. Puis l'été. Puis la fin des «cent jours» et celle, probable, de l'état de grâce. Il ou elle devra donc faire entrer son référendum par un trou de souris et être très, très convaincant s'il veut le gagner. Commencer un quinquennat par une rebuffade serait pour le moins contrariant.

LE TRIOMPHE DE LA LITTÉRATURE

Certains affirment qu'il est le plus grand écrivain français (traduit dans 42 langues), d'autres qu'il écrit plat : ainsi va le destin littéraire de Michel Houellebecq avec une œuvre où figurent *Extension du domaine de la lutte*, *Les particules élémentaires*, *La carte et le territoire* (prix Goncourt 2010) *Soumission*, *Sérotonine* et, ce 7 janvier, *Anéantir* (730 pages, chez Flammarion). Le bruit qui accompagne la sortie des livres de Houellebecq est réjouissant, qu'on aime ou non son œuvre, ou d'ailleurs les deux à la fois : j'ai été passionnée par *Soumission* et exaspérée par *Sérotonine*. Avec Michel Houellebecq, la littérature demeure un sujet de débats et d'empoignades comme on n'en voit nulle part ailleurs.

Le 9 janvier 2015, Michel Houellebecq publiait *Soumission*, qui met en scène un candidat musulman élu président de la République dans une France islamisée. Ce jour-là, les frères Kouachi abattent l'équipe de *Charlie Hebdo*. Houellebecq n'est évidemment pour rien dans la coïncidence de date mais la polémique enfle. Ce livre «*n'est pas sans conséquence*» écrit *Le Monde* avant même l'attentat.

Désespéré et désespérant, mal habillé, bohème et alcoolique, fort des centaines de milliers d'exemplaires de chacun de ses romans, Michel Houellebecq est suspecté de préférer désormais nourrir sa légende que compléter son œuvre. Mais, quand il publie un nouveau titre, le petit monde littéraire s'enflamme. Il faut être «pour» ou «contre» Houellebecq. Pour un peu, on ferait un référendum ! ■

MUSIQUE

Berthe

Imaginé par Olivier Bertholet, *Berthe* est un projet musical né de la rencontre entre les machines et les instruments. Outre Olivier Bertholet (composition, trompette, percussions, voix), il fédère Jacky Le Menn (guitare, synthétiseurs analogiques); Claire Mazard (contrebasse, chœurs, percussions); Corentin Bertholet (groove box, samples, programmation informatique) et Romain Del Vescovo (ingénieur du son). *Berthe* propose une musique ancrée dans les productions électroniques mais qui s'en vient pourtant entretenir un flirt poussé avec des sons que la musique électronique n'a pas pour habitude d'embrasser. Il en résulte une alliance entre le grain «naturel, organique» issu des sonorités de la trompette, des percussions, de la guitare, ou de la contrebasse, et la tonalité plus «hi-tech» résultant de l'emploi des synthétiseurs analogiques, boîtes à rythmes et samplers. L'objectif de cette aventure musicale n'est pas seulement de donner à entendre, de rechercher la performance sonore pour le seul plaisir de se singulariser et d'innover: naviguant entre le post-punk, le disco, l'indie, la new wave ou encore la techno, *Berthe* se veut une invitation au mouvement.

Le 14 janvier 2022, 20 h 30. Salle Cardiccia, Migliacciaru, Prunelli-di-Fium'Orbu. ☎: 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Le 15 janvier 2022, 21 heures L'Aghja, Ajaccio. ☎: 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



THÉÂTRE

Intra Muros

Estampillé «auteur dramatique à succès», récompensé par plusieurs Molières, notamment pour *Edmond* qui revient sur la création du *Cyrano de Bergerac* par Edmond Rostand, Alexis Michalik est également réalisateur. C'est à ce titre qu'il s'était rendu dans une prison centrale en compagnie d'une comédienne, pour rencontrer des détenus et parler avec eux d'un de ses courts-métrages qu'ils avaient vu et plébiscité. Suite à ces quelques heures passées en leur compagnie, il a imaginé tout ce dont ils auraient pu parler. Ainsi est née cette pièce, créée en 2017 au Théâtre 13, à Paris. Par une journée pluvieuse, Richard, metteur en scène de théâtre, franchit le seuil d'un établissement pénitentiaire: il vient y dispenser un cours de théâtre (qu'il espère être le premier d'une longue et lucrative série) aux détenus. Il est accompagné de Jeanne, son actrice-fétiche qui se trouve être également son ex-épouse. Pour les accueillir et leur présenter les élèves, Alice, une jeune assistante sociale fraîchement diplômée, particulièrement enthousiaste, motivée, impliquée. Problème: sur les 110 détenus que compte cette maison centrale, deux seulement ont manifesté de l'intérêt pour le cours de Richard et Jeanne. Et encore, intérêt, c'est peut-être beaucoup dire. Il semble que Kevin, jeune banlieusard détenu depuis sept ans pour braquage avec violence, ait eu envie d'essayer pour voir, mais que son aîné, le taciturne Ange qui est là depuis plus de vingt ans, soit surtout venu pour tenir compagnie à son co-détenu. Ou le tenir à l'œil. Dépit de voir si peu de volontaires, Richard envisage d'annuler le cours. Mais c'est compter sans Alice. Le cours débute, sans grand entrain, tant du côté des professeurs que des élèves... Pourtant, au cours de ce huis-clos, les uns et les autres vont progressivement se livrer et, d'une certaine manière, se délivrer, du moins de certains fardeaux.

Le 8 janvier 2022, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎: 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Le 14 janvier 2022, 20 h 30. Spazi culturale Natale Rochiccioli, Cargese. ☎: 09 62 61 95 14 & www.cargese.corsica

Sept secondes d'éternité

Une femme âgée, usée, négligée apostrophe le public. Le seul motif de fierté auquel elle s'accroche encore, inlassablement, de façon presque obsessionnelle, est un extrait de film de sept secondes où elle apparaît nue: la première scène de nudité de l'histoire du cinéma. S'ensuit le récit fébrile et fragmenté de ses souvenirs, de Berlin à Prague, en passant par Rome et Hollywood. Le récit d'une ascension puis d'une chute. Le récit, également, d'un terrible malentendu dont elle ne put éviter le piège; celui d'une femme à l'esprit brillant, condamnée à n'être résumée qu'à sa fabuleuse plastique. L'auteur et dramaturge autrichien Peter Turrini revient ici sur le destin d'Hedy Lamarr, lancée au cinéma grâce à ces sept secondes de nu dans un film tchécoslovaque de 1933, *Extase*. Proclamée «la plus belle femme du cinéma», elle se réclamait de son côté comme étant «la plus belle et la plus intelligente». De fait, cette icône hollywoodienne était aussi une inventrice de génie, à qui on doit des systèmes de transmissions, au départ pensés pour une application militaire, dans le cadre de l'effort de guerre, aujourd'hui couramment utilisés: la téléphonie mobile, le wi-fi ou le bluetooth sont dérivés de ses inventions. Qui ne lui rapportèrent rien: ses brevets, déclassés, avaient été récupérés avec profit par d'autres. Après avoir quitté le cinéma en 1957 et loupé un come-back en 1965, elle décida de vivre quasiment en recluse, refusant de paraître en public, même pour assister à la reconnaissance, bien tardive, de ses contributions à la science en 1997. Elle mourut en 2000, à l'âge de 87 ans. Écrit en 2016 et mis en lecture en 2017 au Théâtre du Rond-Point à Paris, ce texte n'avait pas été représenté en France jusqu'à ce jour. C'est à présent chose faite avec cette production de la compagnie Animal 2nd.

Les 12 et 13 janvier 2022, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. ☎: 04 95 20 41 15 & www.aghja.com





La reine des
Vérandas



www.akenaverandas.com

06 77 31 38 06